

14 FEV 1962

B.S.S.

Maintenant

2

FÉVRIER 1962

P.-A. Liégé

L'ÉGLISE ET LES CIVILISATIONS

J.-P. Audet

QUE RESTE-T-IL ENTRE NOUS ?

J.-Y. Morin

MARCHÉ COMMUN : L'HEURE DÉCISIVE

André Giroux

LETTRE À UN JEUNE HOMME

Naïm Kattan

SEMAINE JUDÉO-CHRÉTIENNE

Ernest Pallascio-Morin

SUR UN MARIAGE IMPROVISÉ

Pierre Valcour

PÉGUYENNE SUR LE VIN

Jacques Girard

LE JOURNALISME ÉTUDIANT

Marc Lecavalier

LES DÉLINQUANTS CRIERONT-ILS AUSSI AU SECOURS ?

Anne-Marie

RÉHABILITATION D'UN AMOUR

(Sommaire complet au verso)

PAR-DELÀ LE CLÉRICALISME ET L'ANTICLÉRICALISME : LE SACERDOCE

Le rôle du prêtre serait si beau s'il n'était vu que par la foi ! A un pareil regard, nos yeux ne sont pas entraînés. Avec les meilleures intentions, les apologistes du sacerdoce lui érigent des piédestaux, et c'est dommage, car ils font du mal. On vantera son rôle civilisateur à travers les pays, plus spécialement le nôtre depuis trois cents ans ; tantôt on insistera sur l'apport moral du prêtre, disant même que, sans lui, la société perdrait toute moralité.

Certains sont attachés au prêtre pour ses qualités humaines. On le défendra ardemment, parce qu'on est en sympathie avec lui, sans pourtant rien lui demander de proprement religieux. Chez nous, les paroisses et les communautés représentent des clients intéressants : c'est donc avoir le sens des affaires que de s'intéresser au clergé. Mentionnons aussi le regard historique sur le rôle du prêtre ; le regard du journaliste, toujours assuré de provoquer la curiosité par des reportages sur les hommes d'Eglise. Autant de regards étrangers à la foi, causes de malentendus.

sommaire

Le Directeur : Par-delà le cléricisme : le sacerdoce	45
P.-A. Liégé, o.p. : L'Eglise et les civilisations	49
J.-P. Audet, o.p. : Que reste-t-il entre nous ?	53
Roger Rolland : Liberté	55
M.-M. Desmarais, o.p. : Le « racket » des lampions	56
Naïm Kattan : Semaine judéo-chrétienne	57
J.-M. Parent, o.p. : Une école acceptable pour tous ?	58
Claire Vaillancourt et Lucille Latendresse : Une expérience de laïques missionnaires en Inde	59
Jacques Girard : Le journalisme étudiant	60
Coup d'œil sur les diocèses	62
André Giroux : Lettre à un jeune homme	63
Pierre Valcour : Péguyenne sur le vin	64
Marc Lecavalier, ptre : Les délinquants crieront-ils aussi au secours ?	65
Anne-Marie : Réhabilitation d'un amour	66
Ernest Pallascio-Morin : Sur un mariage improvisé	67
Jacques-Yvan Morin : Marché commun : l'heure décisive	68
Pierre Saucier : Marasme au primaire	70
Jean-Paul Vanasse : Chaque Français entend Racine à sa manière	70
Noël Pérusse : Syndicalisme d'affaires ?	71
René Hurtubise : Le séparatisme et la constitution canadienne	72
Réginald Savoie : Commentaires sur la commission Salvas	72
Bernard Benoît : L'assureur-vie	73
Benoît Lacroix, o.p. : Affrontement	74
Guy Robert : Yves Thériault : un romancier	75
Jean Sirois : Poésie	76
Micheline Dumont : Théâtre	76
L'Estoc : Peinture	76
Gilles Potvin : Musique	77
H.-M. Robillard, o.p. : Cinéma	77
G.R. : Livres et Revues	78
Guy Viau : Les Chrétiens et Borduas	80

Un centre d'intérêt :

Moralistes, romanciers, dramaturges et cinéastes regardent le prêtre. Depuis Stendhal, avec *Le Rouge et le Noir* en 1830, jusqu'à nos jours, les personnages cléricaux ont tenu une place d'importance dans la littérature. Succès incontestable de films comme "Going my way", "The keys of the Kingdom", "The Bells of St-Mary's", jusqu'à "Léon Morin, prêtre", que le grand public a vu surtout pour le thème traité. Parlant de lui-même et des autres apôtres, S. Paul déclarait : « Nous avons été en spectacle au monde, aux anges et aux hommes » (I Cor., IV, 9). Parole qui n'a cessé de se vérifier pour ces hommes étranges, qui intriguent leurs contemporains par leurs fonctions, leur formation, jusqu'à leur costume venu du fond des âges et demeuré réfractaire aux influences de la mode, habit singulier, même si on s'oriente vers le "clergyman", qui identifie encore si bien l'homme d'Eglise.

Soit malveillance, admiration ou simple curiosité, on regarde les prêtres, on les surveille, on s'y intéresse. Bonne ou mauvaise, on se croit obligé d'avoir une opinion sur eux ; en tous cas, ils ne laissent pas la foule indifférente, mais les a-t-on jamais compris ? Eux-mêmes, les prêtres, voient-ils très bien ce qu'ils sont ?

Le seul regard qui rend justice au prêtre, c'est le regard de la foi. Ne plus se faire aimer qu'à cause de Jésus-Christ, et non plus en raison d'un certain nombre de valeurs et de privilèges qui n'ont rien à voir avec la vraie religion. Une telle vision entraînera des conséquences pénibles pour le prêtre : situation dépouillée et démunie de moyens humains, mais combien plus enrichissante pour clercs et fidèles, parce que dissipant les malentendus.

Ce que dit la foi :

Que dit la foi du prêtre ? Laissons de côté ces discours encombrants des ordinations et des banquets de première messe, où l'on s'efforce si souvent de flatter la sentimentalité et l'orgueil familial avec des arguments de portée souvent discutable. A l'instar de Jésus-Christ qui l'a institué, le sacerdoce est une réalité d'incarnation. Comme son maître qui se montrait tantôt Dieu et tantôt

homme, le prêtre apparaît tour à tour revêtu de puissance divine et soumis aux exigences de l'humaine condition. *Approfondir la notion d'incarnation*, ce serait du même coup mieux saisir l'Eglise, le prêtre, aussi le composé que nous sommes : esprit et matière.

Fait curieux, ce n'est pas le côté divin, le caractère sacré du prêtre qui fait obstacle chez les croyants. Ils lui concèdent logiquement des pouvoirs surnaturels, pour offrir le même sacrifice que le Christ a offert, prêcher le même Evangile, et comme Lui, lier et délier les consciences.

Ce qui fait le scandale :

La pierre d'achoppement pour les croyants, c'est le côté humain du sacerdoce. C'est là ce qu'on lui reproche le plus et ce qu'on lui pardonne le moins. Qui plus est, l'Evangile semble justifier pareil étonnement, voire pareil scandale. Voici, en effet, que la plus éclatante sainteté marque les personnages qui préparèrent et accueillirent le Sauveur sur terre : un ange annonce sa naissance, une Vierge l'enfante, une troupe céleste l'acclame, le pur saint Joseph veille sur Lui et l'austère Jean-Baptiste, purifié avant de naître, lui dispose les cœurs. Quand il s'agit de se continuer, de se donner aux âmes, ce même Seigneur se choisit des ministres, très apparentés aux pécheurs et pécheresses, même s'il faut ici distinguer une minorité qui atteindra les sommets. « Nous portons ce trésor dans des vases de terre » (S. Paul).

Même constatation dans le culte chrétien, où tout est saint, sacré et même consacré : symbolisme du pain et du vin, autel, vases et ornements liturgiques. Qu'il se sent humilié le prêtre conscient à la fois de sa fonction et de sa misère, de se mouvoir en de pareilles réalités ! Prêcher l'Evangile dans toutes ses exigences en ne trahissant rien d'une perfection qui atteint l'héroïsme, alors que ce pauvre prêtre se sait si peu accordé au message : voilà qui requiert non pas de l'hypocrisie, comme certaines personnes le pensent, mais une fidélité immensément courageuse. Il est si tentant de penser comme l'on vit ; d'enseigner seulement ce qui laisserait invulnérable.

Ici, les chrétiens qui mettent en cause leur foi pour justifier une situation en flagrante contradiction avec cette même foi, comprendront toute la force du prêtre, qui reste fidèle à dire le message et cela quand il n'arrive pas lui-même à le vivre pleinement. Il sait, pour l'avoir expérimenté dans son cœur et dans sa chair, les dangers de ce que la psychologie appelle des refoulements. Il sait aussi, qu'en se donnant tout entier aux exigences de sa vocation, il lui

est possible d'échapper aux appels d'en bas et de trouver une autre issue que les libérations ordinaires, dans ce procédé de la sublimation que S. Thomas avait mis en lumière avant Freud.

Une comparaison :

Prêtres, quels que soient les honneurs qu'on nous rende et la sympathie qu'on nous témoigne — dans une chrétienté idéale — nous restons des incompris, des inconnus, des méconnus, tant qu'on ne nous voit pas d'abord et avant tout comme représentants du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu, comme dit S. Paul. Une comparaison · imaginez la déception de l'ambassadeur du Canada en pays étranger, qu'on entoure de respect et de chaude amitié, mais qu'on refuse de considérer comme notre ambassadeur. Ce devrait être la même tristesse que ressentent les prêtres qui ne sont point vus ni ne se voient point entre eux dans cette perspective de la foi. Clercs et laïcs ont à s'aider mutuellement pour purifier leurs regards.

Souvenons-nous que nos débats sur l'Eglise et le prêtre doivent s'élever jusqu'à la foi et à l'approfondissement de la notion d'incarnation. Situées au plan des personnes, par exemple, nos discussions n'aboutiront jamais. Il faut que des problèmes de foi — et le prêtre est un problème de foi — soient discutés et regardés sous l'angle de la foi et dans la religion voulue de Dieu : la religion incarnée.

Le Directeur

**Qu'est-ce qu'une Université
catholique ?**

Maintenant invite lecteurs et amis à un panel, le mardi, 20 février, à 8.30 hres à l'auditorium du monastère St-Albert-le-Grand, 2715, Chemin Côte-Ste-Catherine. Animateur : Me Paul Lacoste, professeur à l'Université. Panellistes : Me Marcel Faribault, ancien secrétaire général de l'Université de Montréal ; Philippe Garrigue, doyen de la Faculté des Sciences sociales ; Jacques Girard, directeur du Quartier Latin et Jean Rochon, ancien président de l'A.G.E.U.M.

RÉDACTION, ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ,
2715, Chemin Côte-Ste-Catherine,
Montréal 26, P.Q. Tél. 739-4002.

Le Ministère des postes, à Ottawa,
a autorisé l'affranchissement en numéraire et
l'envoi comme objet de la deuxième classe
de la présente publication.

Frais de port garantis
si non livrable.

L'ÉGLISE ET LES CIVILISATIONS

On pourrait penser que le christianisme va susciter une civilisation qu'on pourra dire chrétienne, parce qu'il se sera exprimé à ce point dans une civilisation donnée, qu'il lui aura donné sa marque de façon suffisamment importante pour qu'on puisse dire : « Voilà la synthèse parfaite ; le christianisme a trouvé et réalisé « sa civilisation ». Voilà ce que vraiment on peut appeler une civilisation chrétienne. »

Il y a là un problème historique extrêmement délicat et complexe, car il se trouve en effet que, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours à peu près, en passant par Philippe II (Constantin, Charlemagne, Philippe II sont certainement trois princes qui ont donné leur marque à ce qu'on a appelé « la civilisation chrétienne »), l'Occident a proliféré une civilisation qu'on peut appeler en gros la civilisation occidentale et qu'on a baptisée chrétienne. En fait cette unité, que d'aucuns ont cru définitive, autant que le Royaume de Dieu, entre un fait de civilisation et le christianisme qui s'étaient rencontrés pour des épousailles éternelles. « Je t'ai rencontré, je t'ai reconnu, tu m'as reconnu, nous nous sommes plu et maintenant nous ne nous quitterons plus ! »

Il se trouve aussi que, de nos jours, cette civilisation occidentale et chrétienne tout à la fois, se trouve par bien des aspects remise en question comme occidentale et comme chrétienne, d'où la proposition d'un certain nombre de « croisés » modernes, de défendre cette réussite unique qui a duré pendant plusieurs siècles dans l'histoire et qui s'appelle : « la chrétienté », autre terme pour désigner la civilisation occidentale et chrétienne.

Dans un discours qui a eu un assez grand retentissement au X^e Congrès International des Sciences Historiques, le 7 septembre 1955, Pie XII a tenu ces propos très importants pour juger de ce qu'est et de ce qu'a été la Chrétienté :

« L'Eglise a conscience d'avoir reçu sa mission et sa tâche pour tous les temps à venir, pour tous les hommes et par conséquent de n'être liée à aucune culture ni civilisation déterminée. La culture du Moyen-Age elle-même, on ne peut la caractériser comme la culture catholique. Elle aussi, bien qu'étroitement liée à l'Eglise, a puisé ses éléments à des sources différentes. Même l'unité religieuse propre au Moyen-Age ne lui est pas spécifique. Elle était déjà une note typique de l'antiquité chrétienne dans l'empire romain d'Occident et d'Orient. L'Eglise catholique ne s'identifie d'ailleurs avec aucune civilisation, mais elle est disposée à faire alliance avec chacune. Elle reconnaît volontiers ce qui, dans chacune d'elles, n'est pas en contradiction avec l'œuvre du Créateur, ce qui est conciliable avec la dignité de l'homme, avec ses droits et devoirs naturels ; mais elle y plante la richesse de la vérité et la grâce de Jésus-Christ, obtenant ainsi que les différentes cultures si étrangères qu'elles paraissent les unes aux autres, se rapprochent et deviennent vraiment sœurs ».

Ainsi, on ne saurait parler de *la* « civilisation chrétienne ». Il faudrait au moins parler au pluriel. Il y a eu ou il y aura « des » civilisations chrétiennes. Essayons de vider l'équivoque et de montrer que s'il y a lieu de parler « d'une » civilisation chrétienne, il n'y a pas lieu de parler de « la » civilisation chrétienne. En effet, que s'est-il passé pendant ces quelques siècles en Occident ?

1) Il s'est passé qu'un certain état de l'histoire a favorisé une unité de civilisation. L'Occident s'est reconnu comme étant d'accord sur un certain type d'homme, et cet état de l'histoire a coïncidé avec le fait que l'Eglise a été reconnue par la plupart de ces peuples, au moins par les princes, (parce que, à ce moment-là, c'était surtout les princes qui décidaient de tout, et le peuple avait la religion de son prince). On a organisé les institutions de telle sorte qu'une unité humaine de civilisation s'instaure en même temps qu'une unité de vie chrétienne : une organisation chrétienne de l'Empire et de la Cité. Cela a donné lieu d'ailleurs à beaucoup de confusion, puisque le Pape et l'Empereur revendiquaient l'un et l'autre d'être les têtes de la civilisation chrétienne et occidentale.

2) On peut faire remarquer que la civilisation chrétienne dont il s'agissait a connu des moments extrêmement divers, et qu'au stade de Charlemagne ou au stade de Saint Louis ou de Philippe II, elle n'était certainement pas la même. On trouve alors une espèce de grand amalgame d'inspiration chrétienne où des conceptions de l'homme assez diverses se sont manifestées. *L'unité de la civilisation chrétienne sur le plan historique peut être en partie contestée.* Il faut se méfier de cette espèce de mythe qu'on en a fait, comme si depuis Constantin jusqu'à nos jours, l'Occident avait été vraiment unanime, se reconnaissant unanimement dans des institutions patronnées par l'Eglise s'exprimant dans des valeurs reconnues absolument par tout le monde.

Tout au plus peut-on dire qu'au Moyen Age *il y a eu un siècle à peu près* : de la fin du XII^e siècle au milieu du XIII^e siècle, *qui a connu une réelle unité* de culture, de civilisation, sous l'inspiration chrétienne. L'histoire nous répond donc déjà : il n'y a pas eu une civilisation chrétienne, mais sans doute plusieurs, ou du moins plusieurs formes.

3) *Mais nous avons à nous demander, en allant plus loin, s'il peut y avoir* une civilisation chrétienne ? L'histoire nous répond, mais cela ne suffit pas, parce qu'elle nous renseigne que sur ce qui s'est fait jusqu'à présent. Est-ce qu'en droit il peut y avoir une civilisation chrétienne ? Aucune civilisation ne sera à tout jamais, à elle seule, la civilisation idéalement accordée au fait chrétien. Etant donné ce qu'est le fait chrétien et le fait de civilisation, nous pouvons penser que ce qu'on appelle le « moment » de la civilisation chrétienne, la « chrétienté », c'est une réussite, entre d'autres, non pas la réussite parfaite et idéale et à tout jamais donnée ; une certaine réussite en ce sens qu'au moins à un moment de la civilisation occidentale, il y a eu un dialogue assez harmonieux entre le christianisme et le fait de civilisation. Mais rien de plus.

4) *Que sera dans le monde à venir l'affrontement civilisation et christianisme ?*

A. — Il semble que ce qui s'affirmera de plus en plus, ce sera le pluralisme du fait de civilisation. Il semble qu'il n'y aura pas dans l'immédiat de faits massifs et très durables de civilisation, mais qu'on assistera de plus en plus à des faits de civilisations extrêmement fluides, se transformant et réagissant les unes sur les autres, tout en gardant des originalités partielles. Si bien que le Christianisme ne trouvera plus, comme il l'a trouvé, en Occident, quelque temps après sa naissance et sa première expansion, un interlocuteur dominant dont il a pu penser un moment que c'était le seul. Aujourd'hui, l'Eglise, dans sa pensée et son action missionnaire, se trouvera nécessairement devant de multiples formes assez émietées de civilisations, et elle devra prendre son parti d'amorcer un dialogue, lui aussi pluraliste, prendre le parti d'une ouver-

ture catholique sur tous les faits de civilisation, en se disant que si elle en négligeait un seul, elle négligerait un dialogue nécessaire.

B. — Second élément de jugement : dans ce pluralisme des formes de civilisation, *est-ce que l'Eglise aura le moyen de reconnaître une inégalité et donc d'encourager certaines préférences ?* Pourra-t-elle manifester qu'elle est davantage d'accord avec telle forme de civilisation qu'avec telle autre ? Ceci est difficile à dire. On peut toutefois avancer que l'Eglise se retrouve de plus en plus d'accord avec des faits de civilisation qui auront le souci de donner à l'homme une conscience plus vive de sa liberté, de sa responsabilité historique, de sa solidarité avec d'autres hommes.

Et de même avec des faits de civilisations dans lesquels les différentes hiérarchies de valeur seront les plus sauvegardées, à savoir : l'économique au service de l'homme et non l'inverse ; l'homme avec une ouverture sur le spirituel et non pas aliéné par un pseudo-spirituel.

La question réapparaît : sont-ce les civilisations qui paraissent les plus religieuses qui sont, de soi, les plus proches du christianisme ? Peut-être bien que des civilisations désacralisées et neutres, comme sont la plupart des faits de civilisations modernes, seront finalement plus aptes au dialogue avec l'Eglise qu'on ne le pensait naguère.

De ce point de vue, en effet, on peut distinguer deux types de civilisations : celles qu'on pourrait appeler « *sacrales* », à savoir celles qui intègrent le fait religieux à l'intérieur du fait de civilisation. Tel est le cas des civilisations grecque, romaine, égyptienne, asiatique, africaine, et essentiellement l'Islam, et celles qu'on peut appeler « *profanes* »... C'est le cas de la plupart des faits de civilisation de l'époque moderne. Dans la mesure où ces faits de civilisation ne sont pas athées, mais simplement neutres, il semble que l'affrontement avec le christianisme n'est pas forcément plus défavorable lorsqu'il s'agit d'une civilisation profane que lorsqu'il s'agit d'une autre, car la civilisation sacrée peut conduire facilement au nationalisme religieux, à l'annexion de la religion dans une théocratie, dans un cléricalisme : la situation où étaient la plupart des civilisations antiques qui aliénaient la religion ou se laissent aliéner par elle.

Un concordat très loyal peut s'établir entre l'Eglise et un type de civilisation neutre mais comportant un humanisme ouvert aux valeurs spirituelles, mettant en place une certaine hiérarchie des valeurs qui intègrent l'homme personnel et communautaire, donnant le maximum d'accès à tous aux valeurs de civilisation. Certains chrétiens qui voudraient aujourd'hui réclamer de la civilisation qu'elle soit sacrée, qu'elle implique le fait religieux dans sa nature même, n'ont peut-être pas suffisamment réfléchi au fait que *ce qui ouvre l'homme à la foi ce n'est pas d'abord qu'il ait de la religion, mais c'est qu'il soit un homme le plus adulte possible, le plus libre, le plus conscient possible, ayant le sens aigu de sa responsabilité.*

C. — La tâche chrétienne dans ces différents faits de civilisation sera, demain, beaucoup plus celle d'une présence pour les animer de l'intérieur, pour les purifier dans ce qu'ils auraient d'insuffisant concernant leur conception de l'homme, de la liberté humaine. Il s'agirait que le christianisme anime le plus grand nombre de faits de civilisation, et non pas de chercher à faire une alliance, qui risquerait d'être une sorte de concubinat, avec tel ou tel fait privilégié de civilisation qui se déclarerait chrétienne. On se demande même s'il y aura jamais, à l'avenir, des civilisations globalement prises qui se présentent comme chrétiennes, mais on souhaite que toutes les civilisations soient animées par une présence chrétienne. C'est bien là la visée qui se fait jour de plus en plus dans les propositions missionnaires de l'Eglise. Les encycliques missionnaires des derniers papes insistent, en effet sur les points suivants : les missionnaires doivent éviter soigneusement tout nationalisme, éviter d'imposer d'une façon ou d'une autre leur propre civilisation. Ils doivent respecter positivement, et même encourager tout ce qui est bon dans les civilisations qu'ils trouvent et dans les mœurs des différents peuples qu'ils vont évangéliser. La

mission n'est en aucune façon une succursale de la civilisation occidentale dite chrétienne.

L'Eglise accepte aujourd'hui de faire un examen de conscience et de reconnaître qu'elle a peut-être été un peu myope, un peu unilatérale dans ses liaisons. Opportunisme, dira-t-on ? Plus simplement, les événements d'aujourd'hui, les modifications des faits de civilisation font que l'Eglise revient à une pensée fondamentale, reprend conscience d'une certaine transcendance du christianisme en même temps que d'une incarnation du christianisme. *C'est une occasion, mais non pas simplement un opportunisme.*

L'occasion est bonne pour que les chrétiens occidentaux cessent de croire que leur civilisation est, à tout jamais, la seule réussite de dialogue entre le christianisme et la civilisation. Il faudrait qu'ils soient modestes, il faudrait qu'ils apprennent à travailler à ce que le christianisme noue de nouveaux dialogues. Le dialogue du christianisme et du monde asiatique n'est à peu près pas entamé ; celui avec le monde africain est à peine commencé. Ce serait aux chrétiens occidentaux à aider le christianisme par une entreprise missionnaire de qualité, à nouer de nouveaux liens et à donner la démonstration, qu'en effet, les données de la civilisation occidentale, tout en étant des données assez privilégiées, ne sont pas les seules à avoir le privilège de pouvoir dialoguer avec le christianisme et à recevoir en retour l'enrichissement d'animation, de purification, de promotion que le christianisme apporte à toute civilisation qui veut bien s'ouvrir à lui.

Les chrétiens occidentaux devraient trouver normal que les entreprises missionnaires de l'Eglise impliquent de la part de ceux qui en sont responsables, une certaine désolidarisation de leur civilisation d'origine. Il faudrait par exemple que cela ne scandalise en aucune façon des chrétiens français, qu'un certain nombre de missionnaires quittent, autant que c'est possible, les mœurs et les points de vue de la civilisation occidentale, et cherchent le plus possible à se naturaliser dans d'autres types et d'autres faits de civilisation. Qu'on ne trouve pas qu'ils sont de mauvais Français, mais au contraire de vrais chrétiens.

Aucun fait de civilisation n'épuise ce que l'homme peut dire de lui-même, ce que le groupe humain peut exprimer de ses valeurs. Tous les faits de civilisation, malgré leurs limites, ont leur sérieux et leur valeur ; ils sont complémentaires. L'homme est plus riche qu'un fait de civilisation donné, et tous les faits de civilisation mis ensemble sont plus riches qu'une civilisation monopolisante. Ce sens du relativisme permet d'attribuer un grand sérieux à chacune des civilisations, d'être fraternel à toute nouveauté de civilisation plutôt que d'être immédiatement hostile. Ce ne sont pas ceux qui sont les plus idolâtres d'une civilisation donnée, qui, en fait, sont les hommes qui ont le plus le sens du sérieux des faits de civilisation.

Mais quoi qu'il en paraisse, le relativisme — qu'exprimait Valéry en disant que les civilisations sont mortelles — est lié au contraire au sérieux concernant chacun des faits de civilisation. L'Eglise doit entretenir à la fois ce relativisme et ce grand sérieux, sachant que c'est avec toutes les civilisations, (il y en aura certainement beaucoup d'ici la fin du monde), avec tous les visages de l'homme, avec tous les systèmes de valeurs humaines qu'elle aura à faire alliance et à nouer dialogue, et qu'à la fin des temps elle sera certainement enrichie de tous ces dialogues qu'elle aura noués, de ces alliances qu'elle aura cherchées, et que ce sera beaucoup mieux que d'avoir essayé de créer une sorte de monopole de civilisation chrétienne.

P.-A. Liégé, O.P.

QUE RESTE-T-IL ENTRE NOUS ?

C'est donc un fait, et selon toutes apparences, un fait durable. De nouvelles différenciations s'opèrent dans notre société urbaine, dont il n'est pas trop malaisé de prédire, qu'elles gagneront, le moment venu, la masse de plus en plus réduite et de moins en moins isolée de notre monde rural lui-même. Certains plans de clivage sont déjà nettement perceptibles, et seuls les aveugles, pour se rassurer, peuvent encore se flatter de ne point les voir. Ainsi, de vieilles solidarités chrétiennes se dénouent chaque jour sous nos yeux, parce que, d'une manière ou d'une autre, elles ont tragiquement déçu, tandis que les nouvelles formations se cherchent, se déclarent, se définissent, hâtivement, et pour ne pas être noyées, réclament, là où il est nécessaire, des institutions propres.

Que la dissidence prenne pour elle toute la série des épithètes négatives ne doit d'ailleurs pas faire illusion. La plupart sans doute de ceux qui, parmi nous, se disent acatholiques, agnostiques ou athées, ont déjà, personnellement sinon socialement, dépassé le drame de la rupture. Ils ont le sentiment de posséder pour eux-mêmes une valeur désormais acquise. Autour de cette valeur, ils refont leurs espoirs.

Pour une part, ces espoirs sont mis sous le signe de la laïcité. Signe terriblement ambigu, hélas ! il faut le reconnaître, et qui pourrait bien nous amener demain, malgré que nous en ayons, de longs heurts inutiles. Car si l'État et la cité font le citoyen, il devrait être clair que c'est l'Église, et l'Église seule, qui fait le laïc, en même temps d'ailleurs que le clerc. Dans ces conditions, on n'a donc aucune peine à voir ce qu'une revendication des droits et des valeurs propres à la laïcité peut signifier pour un chrétien, dans une situation historique où celui-ci juge que le clerc outrepassa les frontières reconnues de son service.

En revanche, que peut signifier cette même revendication chez celui qui s'avoue non-chrétien, et pour autant, étranger à l'Église ? C'est bien là que nous sommes guettés par l'équivoque. Mais le sens historique et sociologique des mots ne s'emprisonne pas dans le droit. En fait, il existe déjà une certaine « laïcité » qui a derrière elle une histoire reconnue, et si l'on veut, de réelles conquêtes. D'un point de vue tactique, et concret, il pouvait être tentant de demander à cette vieille « laïcité » européenne, qui avait en quelque sorte fait ses preuves, de fournir une caution à nos revendications locales. Avouerai-je, cependant, que je ne suis pas encore tout à fait persuadé que nous n'aurons pas un jour à nous repentir de ce patronage aux titres si bizarrement confus ? Et quand je dis « nous », j'entends bien : nous tous, indistinctement, chrétiens et non-chrétiens.

Néanmoins, l'histoire n'est pas une fatalité, et il demeure heureusement toujours possible que la sagesse, de part et d'autre, empêche les événements de glisser au pire. En définitive, et quels que soient les risques, l'issue est entre nos mains. C'est donc ici qu'il importe au plus haut point de bien nous comprendre.

L'équilibre du service pastoral

Les clercs comprendront-ils d'abord ceci ? Un laïc, en sa qualité de chrétien, n'a aucune permission à demander pour réclamer ce qui est à lui dans l'Église de Dieu. Cela va sans dire ? Très certainement. Mais, à voir la pénible et inquiétante timidité du progrès des esprits en ce domaine, cela ira peut-être encore mieux en le disant.

Le risque d'incompréhension est ici intérieur à l'Église. Il concerne, essentiellement, un certain équilibre du service pastoral. À la base, celui-ci est un travail, disons même, fréquemment un véritable labeur, qui apporte avec lui sa peine. C'est en raison de ce travail que le service pastoral exerce ensuite, et normalement, un certain pouvoir, puis commande, encore au delà, une certaine considération, ou si l'on préfère, s'accompagne d'une certaine dignité.

Paul, qui savait sans doute quelque chose d'un tel service, écrit à ses Thessaloniciens : « Nous vous demandons, frères, d'avoir de la considération pour ceux qui se donnent de la peine au milieu de vous, qui sont à votre tête dans le Seigneur et qui vous donnent l'instruction. Estimez-les avec la plus entière charité, en raison de leur travail » (1 *Thessaloniciens*, 5:12-13).

C'est l'ordre authentique et le juste équilibre de ces choses, les seuls qui méritent à tous égards, et sans réticences, d'être sauvés, si l'on est entre chrétiens. Le travail au service de l'espérance de l'évangile est toujours premier. C'est donc lui qui justifie le pouvoir et la considération, comme il devient alors naturel. Ainsi envisagé, le service pastoral ne saurait apparaître, en aucune manière, comme une illégitime et offensante domination d'un homme sur un autre homme sous le prétexte des nécessités du salut.

Mais, les hommes étant ce qu'ils sont, et les clercs étant des hommes parmi d'autres hommes, il n'est malheureusement pas inouï qu'un ordre et un équilibre assez différents viennent à s'instaurer, pour des périodes plus ou moins longues, et dans des secteurs plus ou moins étendus de la conscience chrétienne. L'histoire porte ici ses enseignements, et cette histoire n'est pas seulement celle de notre groupe.

Lorsqu'un péril d'inflation, en vertu de quelques situations historiques que ce soit, en vient à menacer le service pastoral de l'Église, ce sont les valeurs, en réalité secondes, du pouvoir et de la considération qui, régulièrement, entrent les premières dans la spirale. Le travail évangélique suit alors, parce qu'il le faut bien, mais, en partie, et à son insu, comme pour éviter de créer un vide préjudiciable autour des valeurs du pouvoir et de la considération déjà engagées pour leur propre compte dans une expansion aussi ruineuse qu'elle est anarchique.

De ce service pastoral inflationnaire, il va de soi que c'est, en définitive, la communauté chrétienne elle-même qui fait les frais, clercs et laïcs réunis. Mais comme, par la nature des choses, ce sont les laïcs qui seront les premiers susceptibles de ressentir douloureusement une certaine occupation injustifiée et une certaine utilisation mutilatrice du profane, il ne sera pas du tout anormal que leur expérience et leur clairvoyance propres les amènent alors à signaler à l'Église elle-même les dangers ou les torts dans lesquels elle s'est mise. Lorsque les choses en sont là, que peut-on souhaiter, si l'on a quelque sens de la simplicité évangélique, sinon que ceux qui voient, disent franchement ce qu'ils voient, dans la justice et l'amour fraternel ? Oui est oui, et non est non.

À ce moment, d'ailleurs, en bonne équité comme en bonne sagesse, il n'appartient plus aux clercs de dicter d'en haut aux laïcs le style et les moyens de leur action sur l'Église. C'est aux laïcs eux-mêmes à en juger, avec leurs dons et leur prudence de membres de la communauté ecclésiale. L'anticléricalisme ne doit pas être identifié avec toute parole forte que des chrétiens pourraient prononcer parmi leurs frères, s'il devient évident

que cette parole a besoin de sa force pour être entendue. Lorsque le feu menace la maison, et qu'on le sait, on ne le murmure pas à l'oreille de son voisin. Si le cri n'est qu'une peur, il sera toujours temps de voir ensuite. De toutes façons, il est malgré tout plus facile de se tirer d'une fausse alarme que d'un incendie.

Le témoignage des non-chrétiens

Chrétiens, clercs et laïcs, comprendrons-nous encore cette autre chose, avant qu'il ne soit trop tard, avant que nous n'ayons multiplié les souffrances inutiles, avant que la révolte ne lève dans les sillons de l'injustice ?

Nous pouvons, certes, nous attrister du départ de nos frères, devenus indifférents sinon hostiles à cette espérance qui est en nous, et dont il était prévu que nous devions être prêts à rendre compte, « avec douceur et respect », à qui-conque nous en demanderait le motif (1 *Pierre*, 3:15-16).

Mais oublions-nous que, dès maintenant, les non-chrétiens eux-mêmes, par leur tranquille présence à nos côtés, rendent un précieux témoignage à l'évangile ? Que les non-chrétiens ne s'irritent pas. Je ne cherche, en ce moment, ni à les annexer malgré eux, ni à leur dérober leurs vertus pour en orner mon Église.

Seulement, il y a ceci, dont un chrétien doit être persuadé. L'évangile est un message, non un ordre. En sa substance la plus intime et la plus inaliénable, il fait entendre un appel, non un commandement. Ni la cité où vivent les fils et les filles des hommes, ni les structures sociales qui résultent de l'aménagement de la cité, ni aucune autre des voies de transmission des héritages humains, ne sont chargés de tourner subrepticement en édit, ou en automatisme, ce qui est un appel, ni de changer indirectement en un ordre ce qui fut, et qui doit rester, un message. Quelles que soient les formes concrètes qu'on veuille prêter à ce message, l'évangile, en fait, se transmet d'homme à homme, « avec douceur et respect », ou, à la vérité, il ne se transmet pas.

Dirai-je, en outre, que, sous la surface légale que lui font aujourd'hui le commandement et l'observance, le culte chrétien lui-même reste régi, en profondeur, par une invitation, non par un acte d'autorité, encore moins par une pure et simple pression sociale ? Hélas ! que nous sommes loin de compte ! Tel est pourtant le fait. Ce sont les usages et les gestes de l'hospitalité domestique qui ont présidé pour longtemps aux réunions des assemblées chrétiennes. Mais parce que, au fond, notre enfance ne saurait être perdue, et parce que ce qui a été au commencement demeure présent au grand âge de l'Église, ces usages et ces gestes sont encore pour nous, parmi tous les embarras de l'heure, les signes d'une juste liberté.

Dieu est plus grand que l'Église

Si donc, nous, chrétiens, laïcs et clercs, savons comprendre ce temps et ce lieu où nous sommes, les non-chrétiens qui demandent en ce moment leur place dans la cité, deviendront dès ce jour, à leur manière qui est celle du refus, les témoins opportuns, et encore fraternels, de la liberté dans l'évangile. Qu'on ne redoute rien, Dieu n'en paraîtra pas moins grand. C'est lui qui appelle, et c'est lui qui invite. En définitive, c'est également lui qui accueille.

L'Église, il est vrai, sera empêchée par ce refus de mettre les signes de notre espérance sur ceux et en ceux que nous aimons, que nous respectons, et avec qui nous travaillons cha-

que jour au bien et à l'aménagement de la cité. Néanmoins, ces signes resteront offerts. Cela suffit.

Au reste, Dieu est plus grand que l'Église. Il n'est pas lié par les paroles de notre bouche, ni non plus par les gestes de nos mains. Sur ceux qui ne sont pas, ou qui ne sont plus avec nous, il a déjà mis lui-même, bien avant que nous n'y songions, un signe plus secret, qui est celui d'une espérance semblable à la nôtre. Il n'appartient à personne d'entreprendre de blesser ni d'effacer ce signe.

Une fois de plus, l'histoire porte ici sa leçon. L'Église est née dans une société pluraliste, qui connaissait non seulement ses Juifs attachés au Temple et à la synagogue, ses païens demeurés fidèles aux vieux cultes de la cité, ses adeptes fourmillants des religions à mystère, mais encore ses panthéistes, ses sceptiques radicaux, ses agnostiques et ses francs athées. De cette condition, de ses origines et de sa première enfance, l'Église a souffert, moins uniformément toutefois que ne voudrait nous l'assurer une certaine apologétique.

Allons-nous maintenant démentir nos premières attitudes, qui étaient les bonnes ? Vers 150, le philosophe Justin, dont la sincérité ne sera pas mise en doute puisqu'il fut martyr, adressait une supplique à l'empereur. Il faisait appel à la justice du prince pour que les chrétiens ne soient pas condamnés sur un simple nom, ni non plus sur la seule foi des calomnies dont ce nom était entouré. « Un nom, écrivait-il, n'est ni bon ni mauvais : ce sont les actes qu'il recouvre qu'il faut juger » (1 *Apologie*, 4). Si les chrétiens sont reconnus coupables des crimes dont la rumeur les accuse, qu'ils soient condamnés comme le veulent les lois. Mais s'ils sont innocents, que leur nom de chrétiens ne leur soit pas un grief devant l'État.

Il circule et il s'imprime désormais parmi nous plus d'un nom, au seul prononcé ou à la seule vue desquels nombre de chrétiens, clercs et laïcs, ne peuvent encore réprimer un mouvement d'impatience, d'amertume, et souvent de condamnation, nette, tranchée, définitive. Apratiquants, acatholiques, agnostiques, athées : c'est moins simple. Et d'abord, soyons honnêtes. Ne faisons pas aux autres ce que nous avons refusé qu'on nous fasse, au temps et dans les lieux où c'était notre nom qui était en butte aux simplifications arbitraires de la calomnie et de l'injustice.

À cet égard, certains répètent volontiers que nous devons enfin sortir de notre moyen âge, avec sa conception sacrale et unitaire de la chrétienté. C'est en partie vrai. Plus exactement, sans doute, nous sortons de l'ère constantinienne. Le nom de Justin, qui était laïc, et qui tenait école à Rome sous Antonin le Pieux, devient ici un symbole.

Vous qui êtes partis

Et maintenant, vous qui êtes partis, si déçus, si douloureux, et quelquefois si amers, que reste-t-il entre nous ? J'ose à peine le dire, de peur de paraître vouloir à nouveau peser sur votre choix, et aussi, de peur d'inquiéter, peut-être, indiscretement votre joie, que je respecte, avec votre souffrance.

Je devrais me taire. Pourtant, je suis, moi aussi, un homme qui cherche. Les circonstances, les nécessités de mon service et ma propre avidité m'ont conduit sur bien des routes. Je sais maintenant que nous sommes frères, et qu'il y a, dans le monde et dans la vie, des questions qui sont plus fortes que nos réponses. C'est tout ce que je sais. Nous nous rencontrons là.

Jean-Paul Audet, O.P.



LE SENS DES MOTS

Liberté

Oui, je crois, comme vous me le disiez, très chère amie, qu'il faut sans cesse combattre la tyrannie, où qu'elle soit. Je crois, comme vous, qu'il faut tout mettre en œuvre pour conquérir nos libertés, ou assurer celles qui sont menacées.

Mais pendant que vous me parliez de la sorte, votre regard, dois-je vous le dire, tenait un tout autre langage. Et c'est celui-là surtout qui m'a frappé. Car j'y ai vu une telle détresse que toutes les prisons du monde m'ont tout à coup semblé légères à côté des fers qui vous rongent et qui ont fini par glacer jusqu'à votre sourire.

Je ne vous en fais pas le reproche, bien au contraire. Je ne vous en veux pas non plus de dénoncer avec violence toutes les contraintes, même si vous n'avez pas réussi à vous défaire des vôtres.

Mais laissez-moi vous demander pourquoi vous êtes si malheureuse ? Quel tyran vous a donc enchaînée ? Qui sont vos geôliers ? Et à quand, oui, à quand la libération ?

Je sais que vous ne répondrez pas à mes questions : si vous le pouviez, je n'aurais plus besoin de vous les poser.

Mais alors, qui répondra pour vous ? Qui répondra pour nous tous ? Qui nous donnera les clés, les vraies clés qui nous ouvriront les vraies portes de la vraie liberté ?

Et pouvons-nous espérer connaître la vraie liberté, si nous ne savons pas ce qu'est la vraie tyrannie ? Car c'est à elle que nous devrions nous en prendre, c'est elle qu'il nous faudrait attaquer en face, une fois pour toutes.

Mais je crains bien qu'il y ait là, encore une fois, cercle vicieux. La tyrannie véritable ne se laisse pas démasquer, et fait même en sorte que la victime puisse être à elle-même son bourreau. Ainsi la permanence est assurée.

La tyrannie reste cependant toujours la tyrannie, avec son odeur de gouffre et son monstrueux appétit. C'est là sans doute notre chance de pouvoir la repérer. Car le tyran, dans la mesure où il est vraiment tyran, ne peut s'empêcher d'être vorace, et nous ne pouvons nous empêcher, dans la même mesure, de vouloir apaiser sa faim.

Que cherche, dites-moi, avec autant d'avidité, votre regard assoiffé ? Quel monstre insatiable devez-vous nourrir, qui vous pousse à quémander si fort, et si vite — et sur un ton tel que vous paraissiez déjà désespérée de pouvoir rien obtenir qui soit à la mesure de votre convoitise ?

Quel despote obscur et tout-puissant force, d'autre part, la main de l'ivrogne, humilie le craintif, menace le jaloux, terrifie l'hypocrite ? À quel encore implacable dieu doit sacrifier l'assassin ? le suicidé ?

Quelle cupidité, exaspérée jusqu'au délire, jusqu'à la démence, et jamais assouvie, forçait Hitler à dévorer tou-

jours davantage, à conquérir, à opprimer, à exterminer ? De quel tyran était-il la victime pour être devenu si furieusement tyrannique ?

L'extraordinaire, c'est qu'au moment où, pour satisfaire sa folie, il traînait des millions de prisonniers à leur mort, ces mêmes prisonniers, par un prodige de l'esprit et du cœur, réussissaient parfois, à l'intérieur même de leur cellule, à la face même de leurs bourreaux, à se dépasser au point de pouvoir retrouver leur vraie liberté. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire les souvenirs émouvants d'André Malavoy à ce sujet : à travers toutes les vicissitudes de l'oppression, et dans le dénuement le plus total, cet homme est resté libre.

Qu'est-ce à dire sinon que la seule vraie tyrannie, comme la seule vraie liberté, est en soi-même ? et que toutes les autres tyrannies comme toutes les autres libertés en dépendent ?

Freud, à travers toute son œuvre, n'a cherché qu'une chose : mettre l'esclavage en échec, et libérer l'homme. Mais ses conclusions, pour étrange que cela paraisse, sont les mêmes que celles de l'Évangile : ce n'est qu'à partir du moment où l'homme cesse de se regarder pour regarder les autres, qu'il commence à vivre.

La liberté est en soi. Mais elle est d'abord le dépassement de soi, et l'amour des autres.

Roger Rolland

« Loin que l'ordre soit détruit par le libre combat de l'erreur contre la vérité, c'est ce combat même qui est l'ordre primitif et universel. Rien dans les desseins de Dieu, n'a été accompli par voie de censure... L'enfer n'existe que parce que la censure est impossible à Dieu même : il a préféré du moins au régime de la censure le régime de l'enfer. Car si l'enfer fait des damnés, il fait aussi des hommes et des saints, au lieu que la censure n'eût peuplé le monde que d'idiots immortels. » Lacordaire (*L'Avenir* du 12 juin 1831).

« Ce qui me scandalise, c'est que ceux qui croient en Dieu, n'y pensent pas aussi passionnément que nous, qui n'y croyons pas, pensons à son absence. » (Jean Rostand).

« La liberté ne s'enseigne à personne, ne se donne même à personne, elle est une force intérieure, une puissance de l'âme. Un peuple libre est celui qui compte sur une certaine proportion d'hommes fiers et, si la proportion n'est pas atteinte, à quoi bon le faire proclamer libre par les avocats. » (Georges Bernanos).

LE « RACKET » DES LAMPIONS



par Marcel-Marie Desmarais, O.P.

Je l'avoue, Seigneur, j'ai souri, avec un air de connivence, quand un ami a dénoncé devant moi « ce scandale ». C'était à l'occasion d'un lancement de livre. L'intelligentsia, vraie ou prétendue, caquait, picorait à droite et à gauche, mangeait d'un égal appétit sandwiches, petits fours et prochain. Une fois de plus, on reconstruisait le monde idéal. Comment, se demandait-on, les chefs politiques et ecclésiastiques manquaient-ils d'esprit au point de négliger telles ou telles méthodes, pas compliquées du tout, qui établiraient un nouveau paradis terrestre, avec des gouvernements parfaits et une Église ramenée à sa pureté primitive ?

Oui, j'ai souri, car moi aussi, à certaines heures, je me crois de l'intelligentsia. Alors, je ne veux pour votre Père que des adorateurs en esprit et en vérité.

À ces moments de zèle pour un culte dépouillé de toute fanfreluche et réduit à ses lignes essentielles, je me sens des fureurs d'iconoclaste. Ah ! que l'on m'accorde les pouvoirs nécessaires et l'on verra ce que l'on verra. Plus de statues en plâtre affreusement bariolées et même, pourquoi pas, plus de statues du tout, car elles engagent l'imagination sur des voies fausses. Des chemins de croix ? Non plus, car ils distraient les fidèles pendant les offices. Dehors aussi les broderies, les dorures et tous les clinquants : vive la simplicité du lin et la grandiose austérité du béton brut avec ses bavures bien apparentes. Bannissons également les bénitiers et les lampions, vestiges déplorables de pratiques superstitieuses. N'admettons qu'un seul crucifix, celui du maître-autel : tous les autres risquent de disperser l'attention. Un autel au Saint Sacrement ? Oui... mais aussi discret que possible, car les

dévotions à la Présence réelle diminuent l'élan vers le Christ pascal et eschatologique de la messe.

Puis, de ces temples d'une splendide austérité, éliminons la prédication « moralisante » qui s'adresse plus à l'émotivité qu'aux facultés supérieures. Diffusions le message évangélique en exposant des idées stylisées, pures de tout alliage sensible. Proclamons la Parole dans son authenticité, selon un texte établi avec toutes les exigences de la critique la plus rigoureuse. Que beaucoup d'expressions et de mots se révèlent désuets et sortis du vocabulaire courant, qu'importe ? Tant pis si les fidèles ne comprennent pas ! Tant pis s'ils ne voient pas comment se joindre concrètement « au peuple de Dieu en marche vers le retour du Christ. » Tant pis si les malades ne guérissent pas ou meurent : nous leur administrons les remèdes théoriquement les meilleurs. Gardons notre bonne conscience.¹

* * *

Seigneur, je caricature à peine. À certaines heures, ma volonté de collaborer avec vous à la rédemption des âmes prend réellement cette tournure. D'avoir inscrit noir sur blanc ces tendances subconscientes m'en fait mieux voir les insuffisances et même l'aberra-

1. « ... une possédée adressera un jour, d'une voix aigre, cette apostrophe au curé d'Ars :

— Pourquoi prêches-tu si simplement ? Tu passes pour un ignorant. Pourquoi ne prêches-tu pas *en grand*, comme dans les villes ? Ah ! comme je me plais à ces grands sermons qui ne gênent personne, qui laissent les gens vivre à leur mode et faire ce qu'ils veulent ! »

Michel de Saint Pierre,
La vie prodigieuse du Curé d'Ars, p. 159.

tion. Comme je vous ressemble peu, vous qui aviez tant pitié de la foule (*misereor super turbam*) !

Plus que moi vous vouliez hausser les pauvres gens jusqu'à vous, non pas vous abaisser jusqu'à eux. Vous employiez cependant d'autres méthodes que les miennes, et combien plus efficaces. Les vérités les plus sublimes, vous saviez les monnayer en histoires toutes simples, en paraboles accessibles aux moins cultivés de vos auditeurs. Alors que je me gargarise avec des termes ésotériques comme *kérygme*, *metanoïa*, parousie, vous parliez de pain et de vin, de lampe et de feu, d'huile et d'épis, de pâte et de levain, de pourceaux et de veau gras.

Vous ne nous interdisez sûrement pas d'utiliser, entre spécialistes, les meilleures techniques de la science ni de recourir à un vocabulaire hermétique pour mieux scruter les dimensions de votre révélation. Nous approuvez-vous toutefois quand, pour convertir les fidèles, nous transportons telles quelles en chaire les savantes réflexions qui résultent de colloques entre intellectuels chevronnés ? Ne mettons-nous pas nos braves chrétiens en présence d'une scolasticaille qui, pour se prétendre biblique et liturgique, n'en garde pas moins les inconvénients de celle qui déshonora certains disciples dégénérés de saint Thomas d'Aquin ?

Seigneur, donnez-moi de parler de façon à me faire comprendre. Au lieu d'écrans opaques, que mes sermons ressemblent au cristal par leur transparence et qu'ils transmettent jusqu'aux esprits les plus incultes la vivifiante clarté de vos enseignements.

Sans doute, vous nous l'avez appris, il y a plusieurs demeures dans la maison de votre Père. Parmi vos disciples d'aujourd'hui comme de tous les temps, il s'en trouve qui réclament et qui peuvent assimiler des nourritures spirituelles

d'une haute teneur en calories. À ces savants patentés, je devrai essayer de parler en savant pour les rapprocher de vous. Il y a aussi les snobs et les snobinettes qui admirent d'autant plus qu'ils comprennent moins. À ces pédants, vous me permettez peut-être de jeter de la poudre aux yeux en des circonstances exceptionnelles.

Pour l'ordinaire, donnez-nous, Seigneur, donnez-moi d'imiter votre si condescendant simplicité. Et qu'aucune fausse pudeur ne voile mon émotion. Je me souviens de quel cœur vous vous entreteniez avec vos apôtres dans votre discours après la Cène. Pourquoi me retiendrais-je de répandre ce feu divin que vous avez apporté sur la terre ?

* * *

Je suis loin de mes lampions, Seigneur. J'y reviens pour m'interroger sur votre pensée en ce domaine des soutiens matériels de notre prière.

Je songe à cette femme qui parvint à toucher la frange de votre manteau. Loin de condamner son geste comme entaché de superstition, vous avez loué sa foi et vous l'avez guérie.

Je songe à l'aveugle-né dont vous avez enduit les yeux de boue avant de lui donner le somptueux cadeau de la lumière.

Je songe à ce sourd-muet dont vous avez ouvert les oreilles et les lèvres avec votre salive.

Je songe à la multiplication des pains et des poissons, à la pêche miraculeuse, au vin de Cana et à tant d'autres preuves de votre sympathique compréhension pour l'humble condition humaine.

N'avez-vous pas voulu dans votre Église des sacrements qui soient des *signes sensibles* de votre grâce invisible ?

Pourquoi me voudrais-je plus spiritueliste que vous, plus dégagé des contingences de la matière ? N'y aurait-il pas danger, selon le mot bien connu, qu'à force de vouloir faire l'ange je fasse la bête ?

Autant en convenir, les lampions ne me disent rien... De quel droit interdire le geste de ceux qui y voient une symbolique prolongation de leur prière ?

Infatué de ma pseudo-culture, je hausse les épaules devant « l'huile de saint Joseph ou l'eau de saint Vincent Ferrier ». Moi et mes pilules... ne devrais-je pas m'incliner devant une foi qui se sert de pauvres moyens comme d'un tremplin pour exprimer sa confiance en votre toute-puissance ?

Du haut de mon infaillibilité, je méprise la camelote saint-sulpicienne sans penser que l'art liturgique connaît, lui aussi, des modes éphémères et que dans un mois, dans un an, d'autres lèveront le nez sur les objets de mon intransigeante admiration. Et pourquoi me montrer si sévère à l'égard des statues, des médailles et des reliques quand je ne me départirais pas sans chagrin d'un portrait, vulgaire chromo, qui me représente un être cher ?

Éduquer le goût de nos gens, est-ce les brimer et leur imposer brutalement nos canons de beauté ?

S'employer à purifier les supplications de leur gangue, à spiritualiser les oraisons, c'est sans doute, Seigneur, travailler dans le même esprit que vous. Mais chercher à éliminer tout élément sensible de la vie religieuse, ne serait-ce pas ressusciter en partie l'hérésie janséniste qui vous présentait comme accessible seulement à une élite de « purs » ?

Pour combattre les infiltrations superstitieuses, est-il nécessaire d'ostraciser tout le charnel ? D'ailleurs, en existe-t-il beaucoup parmi les fidèles qui attribuent à leurs objets de piété et à leurs formules de prière une vertu magique coupée de toute référence à Dieu ?

Seigneur, rappelez-moi qu'on peut charger de densité affective des gestes tout simples comme un baiser, une caresse, une poignée de main. Apprenez-moi que la pauvre vieille dont les doigts effleurent furtivement une statue de saint Antoine vous prie probablement mieux que moi « en esprit et en vérité ».

SEMAINE JUDÉO- CHRÉTIENNE

La semaine de la fraternité va être célébrée cette année au Canada du 18 au 25 février. Elle est placée cette fois sous la présidence conjointe de l'hon. Leslie Frost, ancien Premier Ministre de la Province d'Ontario, et de l'hon. juge Gérard Fauteux. Il y a quelques semaines, le Conseil canadien des chrétiens et juifs, qui organise chaque année la semaine de la fraternité, a célébré son 14^{ème} anniversaire. Cette organisation, dont l'activité s'étend aussi bien au Canada qu'aux États-Unis, groupe des chrétiens de toutes les dénominations ainsi que des juifs. Elle a comme objectif de susciter une atmosphère d'entente et de compréhension entre les chrétiens et les juifs. Elle œuvre pour le rapprochement entre tous les groupes religieux au Canada. Même si les juifs jouent un rôle actif dans cette organisation, et même si des organisations juives partout au Canada célèbrent avec ferveur la semaine de la fraternité, la majorité des membres du Conseil des Chrétiens et Juifs sont, et cela se comprend, chrétiens. De la rencontre des chrétiens et des juifs un respect mutuel peut se développer à partir d'une connaissance approfondie des uns des autres. Les juifs qui ont souffert de certains préjugés depuis bien longtemps ne peuvent qu'accueillir avec la plus profonde faveur l'occasion de nouer des liens d'amitié avec des personnes qui pratiquent une religion différente mais qui sont unies à eux par la croyance en Dieu.

Aucun mot n'a été aussi galvaudé que la fraternité. Et pourtant dans ce monde aux dimensions rétrécies par les progrès de la technique, le visage de l'Autre n'est plus celui d'un lointain inconnu mais véritablement celui de notre prochain. Ainsi la fraternité n'est plus un désir ou un espoir. C'est un impératif qu'exige la réalité d'un monde en pleine transformation. Le commandement entendu sur le Mont Sinaï « Aime ton prochain comme toi-même » n'a jamais été aussi actuel. Les Juifs qui ont transmis ce message au cours des siècles et des générations ont été ceux qui ont le plus souffert de l'inhumanité de l'homme et de son refus de voir son image reflétée dans celle de son prochain, de son frère.

— « Ce qui me paraît caractériser les meilleurs de nos fidèles, c'est la mentalité pélagienne ou semi-pélagienne. Nos chrétiens vivent ou essaient de vivre comme s'ils devaient ou pouvaient gagner le ciel. Et personne ne leur a dit que par là ils nient l'œuvre du Christ et la rédemption... Les bribes de savoir sont informes : il y a le Pape, le Sacré-Cœur, les sacrements, le sixième commandement et l'enfer... (M. Cyrille Vogel, professeur à la faculté de Théologie catholique de l'Université de Strasbourg).

La fraternité prête à de multiples confusions et surtout à de trop faciles complaisances. Quoi de plus simple que de proclamer tout haut, l'espace d'une semaine, l'amour du prochain afin de pouvoir mieux fouler des pieds les droits et la dignité de ce même prochain le reste du temps ?

On a trop souvent confondu la tolérance et la fraternité. Or, si on souhaite donner à la fraternité son sens le plus profond, la tolérance apparaît comme un pis-aller et même, jusqu'à un certain point, comme la négation de l'amour du prochain. On a voulu parfois appliquer aux opinions la loi de la démocratie électorale. Une opinion n'a de valeur qu'en fonction du nombre de personnes qui l'acceptent. On a ainsi déduit que les opinions minoritaires, que les religions minoritaires, que les confessions minoritaires doivent être considérées forcément inférieures à celles de la majorité. La conviction, la ferveur s'acclimatent parfaitement à une atmosphère de liberté. Dans ce domaine, la loi du nombre devient contrainte et la contrainte se transforme si vite, si imperceptiblement en persécution, en refus de l'Autre. Ceux qui ont choisi librement leurs convictions, ceux qui mettent toute leur ardeur dans la défense de leurs opinions sont les premiers, sans doute, les seuls, à reconnaître intérieurement la liberté aux autres, à ceux qui ne partagent pas leurs opinions, à ceux qui sont différents. Ils ne tolèrent pas les autres, il les respectent.

La dignité solitaire est un contresens. On ne peut pas garder sa dignité en méprisant celle des autres et on ne peut pas comprendre le sens véritable de la dignité si on se contente de tolérer celle des autres. On n'aime pas ceux qu'on tolère car on ne les accepte pas. On n'aime que ceux qu'on respecte et le respect exige de chacun de nous un sens profond de l'humilité. Il semble donc que la fraternité ne peut vivre que dans un climat qui autorise le dialogue. C'est la diversité reconnue, admise et respectée qui rend le dialogue possible. La loi du nombre ne peut qu'obscurcir la signification de l'amour du prochain. Cet amour, cette exigence de la fraternité, ne peuvent être qu'individuels et si on ne peut pas aimer un groupe on peut aimer chacun de ses membres même celui dont on peut à peine reconnaître le visage et c'est alors qu'on découvre qu'il n'y a plus de groupe car il n'y a que des individus.

Naïm Kattan

Une école acceptable pour tous ?

On pouvait lire dans un récent message du Mouvement laïque : « Tout le monde aujourd'hui admet que les incroyants ont droit à des écoles non-confessionnelles. Il n'est pas souhaitable cependant qu'eux aussi y soient isolés. La présence des catholiques et des protestants dans le M.L.F. nous rassure sur ce point. De plus en plus on comprend que l'école neutre, c'est-à-dire laïque au sens de non-confessionnelle, est une école éminemment acceptable pour tous ».

Joindre une telle déclaration à des vœux de Joyeux Noël, n'est-ce pas méconnaître le sens même de cette fête ? Si le Fils de Dieu a voulu naître à Bethléem pour le salut et la joie des hommes, les chrétiens qui croient en ce mystère d'amour divin peuvent-ils admettre qu'il soit exclu de l'enseignement et de la formation que reçoivent leurs enfants à l'école ?

Avant de conclure que l'école neutre est éminemment acceptable pour eux, les catholiques seront bien avisés de s'informer de la position de l'Église sur un point aussi essentiel. Les autorités compétentes l'ont formulée assez clairement pour qu'on ne puisse raisonnablement l'ignorer. Le 17 juin dernier, Son Éminence le Cardinal Léger résumait en une phrase les nombreuses déclarations des Papes à ce sujet : « Comme instrument de sa mission éducatrice, l'Église a choisi l'école catholique dont elle ne peut se dispenser que dans des conditions exceptionnellement graves, imposées de force par l'histoire ou les circonstances » (*Réflexions pastorales sur notre enseignement*, p. 18).

Et le Cardinal ajoutait : « Il ne faudra donc pas taxer l'Église d'intolérance si elle oblige ses enfants à fréquenter, à moins de raisons graves exceptionnelles, ses écoles confessionnelles. Ce faisant, elle ne viole en rien le droit des autres dont elle veut respecter la liberté de conscience ; elle agit tout simplement en communauté vivante qui veut assurer la croissance normale de ses membres ».

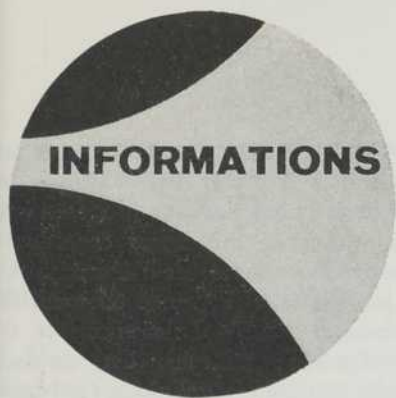
Chez nous, on ne voit pas pour quelle raison, catholiques ou protestants se laisseraient imposer un système scolaire qui par principe ferait abstraction de leur croyance respective. Pour leur part, les catholiques, « à moins de raisons graves et exceptionnelles » dont l'autorité religieuse reste juge, devront continuer à envoyer leurs enfants aux écoles confessionnelles.

Commentant le tableau de l'emploi du temps dans les écoles élémentaires catholiques, un journaliste insinuait l'autre jour que la part de la religion était excessive : 4 heures sur 21 les deux premières années, et 4 heures sur 25 ou 26 les années suivantes. Si l'on note que dans ce tableau la rubrique *religion* inclut prières, catéchisme, histoire sainte et formation morale, il n'est certes pas exagéré que moins d'un cinquième du temps passé à l'école par l'enfant soit consacré à l'art de vivre d'une façon à la fois humaine et divine. Même en retirant du programme la religion proprement dite, on devrait accorder presque autant d'heures chaque semaine à la formation morale, pour que la vie en société soit encore possible dans deux ou trois générations.

Il y a quelques mois, on nous déclarait : « C'est une illusion ou un mensonge familial chez nous que d'affirmer cet incroyable non-sens : que les protestants sont des neutres. Or si les écoles protestantes étaient neutres de fait, comme on veut nous le laisser croire, alors ne faudrait-il pas les appeler par leur nom ? » (*L'École laïque*, p. 30). On prétend maintenant que « l'école neutre est éminemment acceptable pour tous » protestants comme catholiques. N'est-ce pas, comme on disait alors, (p. 30) « faire injure à la religion protestante ? »

Le Mouvement laïque devrait, semble-t-il, veiller davantage à la cohérence de ses affirmations, dût-il pour cela restreindre ses ambitions !

Joseph-M. Parent, O.P.



Expérience de laïques missionnaires en Inde

Mlles Claire Vaillancourt de Montréal et Lucille Latendresse de Joliette sont parties en Inde comme membres de la Société des Auxiliaires Féminines Internationales Catholiques (AFI). C'est une Société de laïques missionnaires qui se consacrent pour la vie à un service d'Église. Ce service se concrétise par leur insertion dans les chrétiens d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, dans le but d'aider les jeunes élites de ces pays à s'affirmer, à se définir. Les AFI témoignent de leur foi en s'insérant, par l'exercice de leur profession, dans les tâches temporelles. Vocation d'apôtre laïque qui se situe au point-charnière où se rencontrent l'Église et le monde.

Bruna Nota, AFI, interroge Claire Vaillancourt et Lucille Latendresse sur leur expérience de vie dans un milieu non chrétien.

BRUNA NOTA — Vous rentrez de l'Inde, combien de temps avez-vous passé là-bas ? En quelle région étiez-vous ?

LUCILLE LATENDRESSE — Nous avons vécu presque trois ans dans l'état du Gujarat qui se situe à 350 milles environ au nord de Bombay. Nous étions à Patan, petite ville de 105,000 habitants, près de la frontière pakistanaise.

BRUNA NOTA — Quel était votre travail ?

CLAIRE VAILLANCOURT — Une association indienne de bienfaisance nous avait confié la direction d'un hôpital pour la lutte contre la tuberculose. Dans notre équipe, il y avait un médecin, Theresa Boria, Italienne, Lucille, travailleuse de laboratoire et moi-même, assistante sociale.

B. N. — Dans votre vie de tous les jours avez-vous conservé le mode de vie occidental ou avez-vous adopté les coutumes de la région ?

C. V. — La ville de Patan, située à cinq heures de train d'Ahmedabad — principale ville de l'État du Gujarat —, a un mode de vie qui n'a pas subi d'influence occidentale. Tout de suite nous avons donc adopté les habitudes de la ville, sans que les Indiens soupçonnent d'ailleurs que la différence entre ce nouveau mode de vie et celui auquel nous étions habituées auparavant fut si grande. Les films étrangers, illustrant les coutumes occidentales, ont commencé à pénétrer à Patan seulement vers la fin de notre séjour, mais la plupart de nos amis ne réalisaient pas que nous venions d'un milieu de ce genre.

L. L. — Cette absence de contact avec l'Occident et les Occidentaux a présenté pour nous un grand avantage : nous n'avons eu à affronter aucun préjugé de la part des Indiens, ce qui nous a permis de participer, dès notre arrivée, à leur vie religieuse, professionnelle ou simplement sociale.

B. N. — Vous êtes-vous intégrées surtout en milieu chrétien ou avez-vous pénétré indifféremment divers milieux ?

L. L. — L'intégration en milieu chrétien aurait été difficile puisque nous étions les seules chrétiennes de la ville. Il y avait bien, de temps en temps, des chrétiens protestants, employés du gouvernement, qui passaient dans la ville mais leur séjour ne durait pas plus de trois à six mois.

La population de la ville était formée en majorité d'hindous, de jâins et de musulmans.

B. N. — Étant éloignées d'une chrétienté, avez-vous eu plus de difficulté à vivre votre christianisme ?

L. L. — Nous gardions un contact régulier avec le centre du Diocèse, Ahmedabad où nous allions tous les mois nous ressourcer au point de vue spirituel. Un lien aussi vivant que possible avec le milieu catholique est indispensable dans une situation comme la nôtre.

C. V. — Sans doute, dans les quelques difficultés que nous avons rencontrées, l'assistance spirituelle d'un prêtre ou d'une communauté chrétienne aurait été précieuse, mais il me semble que l'Esprit-Saint a bien travaillé pour nous aider !

L. L. — C'est dans une situation pareille qu'on s'attache davantage à la présence spirituelle du Christ, à l'action du Saint-Esprit, alors que l'on est privé de tout le secours sensible de la religion : la messe, les sacrements...

C. V. — Un autre point nous a beaucoup aidées, c'est que dans le milieu hindou les valeurs religieuses ont une très grande place ; dans nos rencontres, nous en arrivions souvent à parler du Christ qui, pour beaucoup d'entre eux, est un grand prophète. Certains hindous disent même que le Christ est une des incarnations du dieu Vishnou, mais ils reprochent aux chrétiens de croire que le Christ est la seule incarnation de Dieu. Dans un milieu comme celui-là, nous nous sentions beaucoup moins isolées que si nous avions vécu dans une grande ville, perdues au milieu de la foule comme le sont souvent les étrangers.

B. N. — À l'intérieur de la religion hindoue ou jâin, comment se fait la catéchisation du peuple ? Y a-t-il des rites d'initiation auxquels doit se soumettre l'enfant avant d'entrer pleinement dans sa religion ?

C. V. — Dans les temples, de temps en temps et surtout à l'occasion des grandes fêtes il y a des « gourous », sorte de maîtres spirituels qui prêchent et expliquent les livres sacrés ; il me semble que la catéchisation (si on peut ainsi s'exprimer) se fait par des conférences spirituelles pour lesquelles il n'y a pas, je pense, de normes très rigides. Je ne crois pas qu'il y ait des étapes que l'enfant doive franchir avant d'être membre adulte de sa communauté religieuse ; chez les brames, il y a, vers six ans, la cérémonie du cordon par laquelle les enfants entrent officiellement dans la caste qui est déjà la leur.

B. N. — Vous avez dit que vous participiez à leur vie religieuse, pourriez-vous nous décrire une cérémonie à laquelle vous avez assisté ?

L. L. — Il y a la prière du soir qui est très suggestive : le brame entouré d'en-

fants lit quelques stances de la Gita, un des livres sacrés, on fait brûler de l'encens, on prie pendant une demi-heure environ et à la fin de la prière on distribue à tous les participants, le sucre, offrande qui a été faite à Dieu, c'est un peu comme un geste de communion entre tous ceux qui ont pris part à la prière.

C. V. — Nous étions parfois invitées à la cérémonie de clôture d'un jeûne. Dans une famille, à un certain moment un membre va jeûner au nom de toute sa communauté : pendant toute la journée il ne prend absolument rien et le soir on invite toute la famille, tous les amis à participer à la cérémonie religieuse présidée par le brame.

Le brame s'assied par terre, face à celui ou celle qui a jeûné et pendant une heure il prie ; on éteint la lumière électrique et on s'éclaire avec de petites lampes à l'huile qui jettent une lumière

très délicate. À la fin de la prière on passe parmi tous les assistants un plateau contenant le feu : chacun étend les mains sur le feu et se les applique au front ; c'est un signe de respect, de consécration, le feu signifie le passage de l'esprit de Dieu. Après cela on passe le plat de nourriture qui a été béni et offert à Dieu au cours de la cérémonie et chacun des participants prend sa part de nourriture ; ici encore c'est un signe de communion.

B. N. — En tant que chrétiennes quel témoignage pouviez-vous apporter ?

L. L. — Je dirai peut-être le respect des valeurs personnelles. Dans l'hindouisme la personne n'a de valeur qu'en tant que membre d'une communauté et la société passe avant l'individu, alors que dans le christianisme, la personne, indépendamment de la société qui l'a vue naître, a sa valeur propre et sa responsabilité dans l'Église.

C. V. — Il y a aussi le témoignage de la charité. Par exemple, chez nous venait souvent le menuisier qui, s'intéressant au catholicisme, suivait les cours par correspondance de l'Église d'Ahmedabad. Un jour, je lui ai demandé pourquoi il s'intéressait tant au christianisme et il m'a répondu : « Depuis des années, j'étudie beaucoup les religions, j'ai beaucoup lu là-dessus et ce qui m'a frappé chez vous c'est que vous êtes trois jeunes filles de milieux différents et même de pays différents, vivant ensemble, comme des sœurs, sans aucune distinction... » La société hindoue est très respectueuse des différences de castes et précisément, c'est cet aspect qui l'a le plus frappé. Il avait découvert que c'était le Christ qui nous unissait et nous permettait de dépasser les réalités humaines de races et de nations pour transmettre au monde la certitude splendide de l'amour de Dieu.

LE JOURNALISME ÉTUDIANT

Il est une première question que l'on devrait peut-être se poser : qu'est-ce que le journalisme ? Cette question nous entraînerait bien loin et risquerait de nous éloigner de notre propos. C'est pourquoi nous n'y répondrons pas. Il est une seconde question que nous pourrions nous poser, elle se formulerait ainsi : le journalisme étudiant tel qu'il existe à l'heure actuelle est-il vraiment du journalisme ? Pour répondre à cette seconde question, il nous aurait fallu donner une réponse exhaustive à la première. Force nous est donc de la laisser elle aussi en suspens. Qu'il nous soit cependant permis de noter que plusieurs journalistes professionnels estiment que le journalisme étudiant ne répond pas aux principales visées, aux principales préoccupations du journalisme tout court. Le journalisme étudiant leur apparaît plutôt comme une espèce de formule bâtarde qui tient à la fois du journal de classe, de la revue et de l'annale religieuse. C'est à eux et non à nous de justifier cette position.

Nous tenterons plutôt ici de saisir le journalisme étudiant dans sa réalité actuelle. Nous essaierons de déterminer quels sont ses pôles d'attraction, de vérifier son degré de liberté, d'estimer ses chances de succès. Nous dirons aussi, comment à notre avis, il pourrait se per-

fectionner et devenir véritablement le reflet de la pensée étudiante d'avant-garde.

Une première distinction à faire

Il nous faut d'abord faire une distinction très nette entre le journalisme étudiant du niveau collégial et celui du niveau universitaire. Entre le finissant du collège classique et l'étudiant de première année d'une faculté universitaire, la différence, me direz-vous, est plutôt mince. Fort juste. Cependant cette distinction que nous faisons ne se justifie pas, ne se fonde pas au niveau des individus mais bien sur le plan des institutions. Entre un collège classique et une université il existe toute la différence du monde. Le climat, le degré de liberté, le régime de vie sont profondément différents. Cette première distinction faite, nous traiterons maintenant du journalisme étudiant au niveau collégial.

Je dirai une chose choquante

Au niveau collégial, le journalisme étudiant déçoit. Soyons juste ! il a quand même fait depuis cinq ans de nombreux progrès. Des progrès qui pourtant demeurent insuffisants. Et je dirai ici une chose choquante. Si le journalisme étudiant stagne, si les jeunes journalistes

se plaisent dans les lieux communs, ce n'est pas tant leur faute que celle de leurs éducateurs. Oui, encore une fois, haro sur les éducateurs. Ce n'est pas par plaisir, qu'on veuille m'en croire. Il me serait beaucoup plus agréable de déclarer que les éducateurs favorisent l'éclosion d'un journalisme viril, franc et audacieux. Mais tel n'est pas le cas.

L'éducation : un dressage

Je m'explique. Dans plusieurs collèges on conçoit encore l'éducation comme un dressage. Éduquer, n'est point, pour une bonne majorité de nos éducateurs, libérer l'étudiant, le faire naître pleinement à lui-même, mais l'enrégimenter et l'endoctriner. Dans une telle conception, inutile de dire qu'on acceptera difficilement l'apparition d'un journal de collège. Si on l'accepte, ce sera à certaines conditions bien précises. Et l'on connaît la rengaine : c'est l'éternelle ribambelle d'interdictions qui se fait jour. On multipliera les sujets tabous de telle sorte qu'il ne restera plus aux jeunes journalistes que les lieux communs à traiter. On dira et redira ce qu'on entend depuis toujours. On félicitera le recteur d'avoir permis la messe dialoguée, le préfet d'avoir aboli la retenue du samedi soir, mais très rarement trouvera-t-on dans ces journaux

une pensée authentique et personnelle sur les problèmes qui agitent à l'heure actuelle notre société. C'est ainsi et c'est malheureux.

Liberté dans certains collèges

L'on pourrait nous accuser à raison d'affirmer que cette attitude est le fait de tous nos collèges. Je maintiendrai que cette attitude est la plus répandue, mais je dirai qu'il existe dans certains collèges de Montréal et dans quelques autres une liberté réelle qui permet aux collégiens de s'exprimer. D'ailleurs, fait très significatif, ce sont les journaux de ces mêmes collèges qui remportent depuis toujours les griffes décernées par la Corporation des Escholiers Griffonneurs aux meilleurs journaux étudiants.

Ce que devrait être le journalisme collégial

Le journalisme collégial pourrait et devrait être l'occasion pour les jeunes de développer une pensée personnelle, originale. Le jeune journaliste devrait d'abord s'adonner — et il serait facile de l'y habituer — à la réflexion sérieuse d'un problème, puis par la suite donner dans un article le résultat de ses méditations. Et surtout qu'on n'aille pas le limiter dans le choix des questions à étudier. Si le problème religieux le touche ou l'affecte pourquoi n'en parlerait-il pas librement ? Je ne sais pas qu'il existe un précepte catholique interdisant la manifestation d'une vérité. Il est des vérités qu'on n'aime pas, qu'on préfère taire. Elles n'en doivent pas moins être dites. Elles pourront être dites d'autant plus sincèrement par les jeunes que la vie ne les a pas encore compromis.

La sagesse se nourrit d'audace

Ainsi conçu, dans une optique de franche liberté, de dialogue, de respect mutuel — ce qui n'exclut pas la critique — le journalisme étudiant pourrait donner aux jeunes l'opportunité d'acquiescer cet esprit social et communautaire qui devient un impératif chaque jour plus nécessaire. Pouvant parler librement sur leur milieu, les jeunes s'y intéresseraient davantage. Sachant qu'on les écoute, qu'on les respecte, qu'on attend leurs commentaires, ils ne se contenteraient plus de critiquer secrètement mais chercheraient à trouver des solutions. C'est une théorie qui comporte des risques, mais la sagesse n'est pas avant tout faite de prudence. La véritable sagesse se nourrit d'audace.

Élément de démocratisation

Dans pareille optique, le journalisme étudiant pourrait servir de point de départ à une démocratisation des structures collégiales que l'on ne saurait trop hâter. Notre enseignement a fait faillite sur plusieurs plans et c'est principalement dû au monolithisme. L'on ne peut pas prétendre instaurer une fois pour toutes un système, l'on ne peut pas éternellement prétendre avoir l'apanage de toutes les vérités. Le repliement, le cloisonnement, finissent par provoquer l'asphyxie. Il faut accepter au départ que chaque individu pense différemment et il faut surtout admettre qu'il a droit d'exprimer sa pensée. Cette règle s'applique partout, mais elle nous apparaît s'imposer avec plus de vigueur dans le monde de l'éducation.

Comment y parvenir ?

Comment parvenir à concrétiser ces désirs ? Il faudrait d'abord que plusieurs éducateurs élargissent la notion qu'ils se font de l'éducation. Que ces mêmes éducateurs prennent une conscience nette des réalités actuelles, qu'ils cessent de rêver à cet heureux temps où régnait l'unanimité et qu'ils deviennent animés du désir de donner à la société québécoise de 1962 les hommes dont elle a besoin et les hommes dont elle aura besoin.

Les étudiants pour leur part se sont déjà groupés. La Corporation des Escholiers Griffonneurs réunit la majorité des journaux étudiants. Elle multiplie les rencontres, perfectionne son système de secrétariat afin d'assurer cet échange si nécessaire des idées. Elle désirerait suggérer une action concertée, audacieuse, mais l'on sait l'attitude étrange — et c'est un euphémisme que j'emploie — que la Fédération des Collèges Classiques a adoptée à l'égard des Escholiers Griffonneurs. Espérons que les Escholiers Griffonneurs survivent et que par la force de leur association on puisse assister à l'éclosion d'un journalisme collégial fort et viril qui soit le reflet de la pensée étudiante.

Liberté réelle et inquisition

Au niveau universitaire, il existe une liberté réelle. Dans le milieu canadien-anglais cette liberté est reconnue depuis fort longtemps et nul n'oserait la contester. Dans le milieu canadien-français il n'en va pas tout à fait ainsi. Qu'il suffise ici de rappeler la triste histoire du « Carabin » de l'Université Laval. Le

Recteur et le vice-Recteur, sans consulter l'association des Étudiants, prirent sur eux d'expulser la direction du « Carabin » pour action journalistique. Le prétexte donné, l'article intitulé « Dora », n'a leurré personne. Il ne sert à rien de rappeler à semblables individus que l'inquisition est depuis fort longtemps dépassée et qu'elle n'a jamais rencontré l'approbation universelle. À l'Université de Montréal nous jouissons d'une liberté réelle. Nous n'avons pas à en remercier les autorités. En agissant ainsi, elles ne font que respecter un droit naturel. D'ailleurs il est à prévoir que l'A.G.E. U.M. étant très forte, adopterait une attitude autrement intransigeante et draconienne que celle adoptée par l'association des étudiants de Laval, si jamais les autorités songeaient à expulser un étudiant en raison d'articles parus dans le « Quartier Latin ». Ceci démontre que même au niveau universitaire, les étudiants canadiens-français sont aux prises avec des problèmes qui ont souvent détourné — et qui oserait les en blâmer ? — leur attention des questions proprement journalistiques.

Éveiller la classe étudiante à son rôle social

On peut ici se demander quels doivent être les buts d'un journal universitaire. Je répondrai que notre premier devoir est d'éveiller la classe étudiante à ses propres problèmes et à ceux qui agitent la collectivité, de la rendre consciente de son rôle social. À peu près partout dans le monde, les étudiants participent à la vie de la nation, à ses luttes. Ils n'hésitent pas à descendre dans les rues pour défendre ce qui leur apparaît juste et nécessaire. Ici, les étudiants sont amorphes. Ils se contentent d'une petite vie bourgeoise qui leur épargne tout trouble et leur assure une tranquillité bien ouatée.

La classe étudiante a un rôle à jouer dans la vie de la nation. Elle ne peut pas être absente. En raison des postes qu'occuperont plus tard dans la société les étudiants, il ne leur est pas permis de se désintéresser de la vie nationale de leur peuple. Ils doivent être au diapason. J'estime en conséquence que le journal universitaire doit être un journal d'idées, un journal où l'on n'hésite pas à publier les théories audacieuses, un journal d'avant-garde. Je conçois très mal un journal universitaire qui se contenterait d'informer ses lecteurs. Le journal doit avoir une politique et une politique qui se veuille, non pas bêtement le reflet de la pensée étudiante,

mais une politique qui tente d'orienter la pensée étudiante, de la faire progresser, de la rendre plus sensible aux nécessités de l'heure. Le journal universitaire ne doit pas hésiter à entreprendre des luttes, ne doit pas craindre de démasquer les imposteurs, les exploités de la bonne foi populaire et les chasseurs de sorcières. Il sera critiqué, dénoncé par les bien-pensants. On voudra l'ostraciser. Peu importe. Ce qui compte c'est d'assurer un progrès dans

les secteurs où tel progrès est nécessaire. Ce sont les étudiants d'universités qui, les premiers, luttèrent pour l'obtention de la gratuité scolaire dans les conditions et au milieu des menaces que l'on sait. Et pourtant à peine cinq ans plus tard, un parti politique inscrivait en tête de son programme la promesse formelle d'établir la gratuité scolaire. Il faudra habituer les étudiants à multiplier de pareilles interventions et à soutenir de pareilles luttes. Quelques vic-

toires leur donneront le goût de poursuivre.

C'est un programme audacieux que nous traçons et que nous demandons aux journaux tant de collègues que d'universités de réaliser. Cependant nous sommes convaincus qu'ils pourront avec beaucoup de travail et de courage réussir. Pareille réussite serait un gage de prospérité pour toute la collectivité.

Jacques Girard



Montréal

Nous tenons à signaler que le texte de la lettre de son Éminence le Cardinal Léger sur les *Responsabilités des catholiques face aux divisions des chrétiens* a été publié aux Éditions Fides. Est-il besoin d'ajouter qu'il s'agit là d'un document de toute première importance et qui marque un tournant dans l'histoire de l'œcuménisme au Canada ?

Le 6 janvier dernier, les Auxiliaires féminines internationales (A F I) inauguraient une nouvelle fondation au 5570, avenue Wilderton (Montréal). Maison-carrefour, cette nouvelle fondation veut être un centre où tous les étudiants étrangers de Montréal, quels que soient leur race, leur pays d'origine ou leur religion, pourront se rencontrer et connaître en même temps le milieu canadien-français. Elle s'offre comme une réponse à un besoin que ressentent particulièrement les jeunes Africains et Asiatiques et qu'exprimait, du reste, devant le Cardinal Léger un étudiant du Nigéria : « Nous voulons vous connaître. Aidez-nous à vous aimer. Faites-nous entrer chez vous ». La réponse que lui fit Son Éminence, à cette occasion, résume bien le but poursuivi par la fondation des A F I : « Je suis absolument d'accord. C'est à nous à faire les premiers pas ». *Maintenant* — qui désire voir naître et se prolonger le *dialogue* — ne

peut que souhaiter ardemment au *carrefour* du 5570, avenue Wilderton, de se développer et continuer à Montréal une œuvre qui a déjà rendu de nombreux services en France, en Belgique et ailleurs.

En collaboration avec Radio-Canada, le 20 février prochain, l'Office catholique national des techniques de diffusion inaugurerait des cours destinés à préparer des prêtres, des religieux et des laïcs aux émissions religieuses de la radio et de la télévision.

Ottawa :

Son Exc. Mgr M.-J. Lemieux, o.p., archevêque d'Ottawa et président de la Commission épiscopale canadienne de l'Amérique latine, annonçait récemment la fondation d'un Petit Séminaire qui sera érigé par des prêtres séculiers de son diocèse, à Tupi Paulista, où se trouvent déjà présentement sept prêtres.

Moncton :

En janvier dernier, s'est tenue une « semaine des foyers ». Articles de journaux, causeries et cérémonies liturgiques se donnèrent la main pour revaloriser la famille, comme l'instrument de sanctification d'une société.

Québec :

Un congrès du Mouvement Universitaire National pour le développement Outre-Mer (Mundo) réunissait récemment les représentants des différents mouvements du laïcat missionnaire au plan des Universités canadiennes.

Maison Montmorency. Les 17, 18 et 19 janvier 1962. Congrès sur « le déroulement d'une mission générale ». Environ 140 participants tant du clergé séculier que régulier.

À l'égard de « la mission », technique nouvelle d'apostolat, on note des attitudes diverses. Caricaturées à gros traits, on les représenterait assez bien par trois symboles.

1) Monsieur Pour. À son avis, la mission revalorisera comme par magie la foi de nos paroissiens. Renseignons-nous par l'enquête sociologique, ressourçons-nous à la Bible, travaillons en équipe, prêchons le kérygme, utilisons à bloc la liturgie. De nos fidèles, puérils et enclins aux pratiques superstitieuses, nous ferons des adultes dans le Christ, un peuple de Dieu en marche vers le retour du Seigneur pascal.

2) Monsieur Contre. Pourquoi ne pas garder les méthodes traditionnelles en honneur depuis le Concile de Trente ? Avec mes sermons sur le péché, le jugement et l'enfer, je convertis encore des paroisses entières. Quand nos gens changeront leurs péchés, je changerai ma prédication.

3) Monsieur Noui. Prudent au sens thomiste selon les uns, tiède que Dieu vomit selon les autres, il accueille certaines nouveautés et en rejette d'autres. Ainsi, à son gré, les visites paroissiales bien conduites valent n'importe quel « Gallup » religieux. La méditation des fins dernières demeure fondamentale : l'Évangile n'associe-t-il pas de façon étroite le retour du Christ glorieux au jugement dernier, avec séparation des boucs et des brebis ? Et ainsi de suite. Cherchons donc à intégrer nos considérations moralisantes dans une prédication positive, largement inspirée des thèmes essentiels : dessein de Dieu, histoire du salut, « mirabilia Dei ».

Monsieur,

Dans mon courrier de la semaine dernière, j'ai trouvé votre lettre. Votre lettre qui m'a fait sourire parce qu'elle me demandait, sans plus, de vous indiquer le plus sûr moyen de bien réussir dans la vie, « c'est-à-dire de faire beaucoup d'argent », me précisiez-vous.

Je ne vous offrirai pas ma façon à moi de faire beaucoup d'argent parce que ma recette personnelle ne me semble pas très efficace...

J'ai tout de même une certaine expérience de la vie et je possède, ont écrit mes critiques les mieux disposés, un sens assez sûr de l'observation.

Je puis donc vous indiquer quelques moyens infaillibles de faire un peu, ou même beaucoup d'argent.

Vous ne m'avez pas dit, monsieur, la carrière que vous choisirez. Cela n'est pas tellement important puisqu'à quelques détails près, ma recette est en quelque sorte une recette passe-partout.

Tout d'abord, vous devez vous faire des amis. Beaucoup d'amis ! En fait, tous les gens que vous connaissez, et qui peuvent vous être utiles un jour, même ceux que vous ne rencontrez qu'une fois, doivent devenir vos amis. Vous y parviendrez en ne conférant pas trop d'exigences à ce terme d'amis. Vous partagerez donc toujours, avec enthousiasme, toutes les opinions de vos interlocuteurs, vous abonderez, comme on dit, dans le sens de leurs paroles. Et si vous n'êtes pas d'accord, vous n'avez qu'à le devenir.

Vous recevrez également beaucoup de gens chez vous et ainsi, serez-vous reçu, à votre tour, dans un lot de foyers, ce qui vous permettra de multiplier à l'infini presque, ces connaissances qui, pour vous, seront des amis.

Je ne vous dis pas de traiter tout ce monde sur le même pied ! Il y a les puissants que vous soignerez aux petits oignons, mais n'oubliez pas, pour autant, ceux qui, n'étant pas puissants peuvent le devenir. Vous pourriez vous repentir, un jour, d'avoir sous-estimé, hier, un homme demain puissant ! Votre psychologie vous aidera, sans nul doute, à séparer l'ivraie du bon grain. Étudiez donc la psychologie avec ce maître qu'est Dale Carnegie.

Voilà pour les grands principes. Je m'excuse si le mot principe peut vous sembler déplacé ici ! Profitez-en immédiatement pour apprendre à ne pas fonder les cheveux en quatre et à ne pas conférer une trop grande importance aux mots.

Lettre à un jeune homme

Que vous soyez commerçant ou professionnel, — professionnel de ci ou de ça ! — prenez bien tôt l'habitude d'inscrire votre nom aux palmarès de toutes les bonnes œuvres. Je dis toutes, mais j'exagère ! Vous pouvez ne vous limiter qu'aux bonnes œuvres qui groupent, qui font bouger les gens bien, je veux évidemment dire les gens riches, ceux qui détiennent des situations enviables, les seuls, en fait, que vous ayez profit à rencontrer. Vous ne ferez jamais erreur, si vous vous dévouez, — ou si vous donnez l'impression de vous dévouer — pour les souscriptions qui comportent des « noms spéciaux », cette invention diabolique qui pourrit la charité, et que les catholiques eux-mêmes exploitent à fond et même pour les œuvres les plus surnaturelles. Un vrai cirque de Barnum ! Vous ne vous tromperez pas : les noms spéciaux sont toujours des noms bien !

Vous aurez peut-être des vellétés de vous dévouer pour la St-Vincent-de-Paul ou pour l'œuvre admirable du Frère Sauvageau ou pour les disciples d'Emmaüs. Soyez fort ! Ne succombez pas ! La St-Vincent-de-Paul, le Frère Sauvageau et Emmaüs ont conservé, tous trois, le sens de la charité telle qu'enseignée dans l'Évangile : vous risqueriez donc de n'en retirer aucun avantage. Du moins, en ce monde ! Et vous devez, dans notre Province, collectionner les décorations que dispense l'Église. Elles rapportent ! Le fait que très peu de pauvres affichent de telles décorations prouve bien qu'elles rapportent !

Si vous êtes avocat, plongez dans la politique. Il est peu d'exemples dans l'Histoire du Canada de juges qui n'aient d'abord acquis leurs certificats de compétence et de droiture dans la politique.

Si vous écrivez des téléromans, n'oubliez pas de créer des rôles pour les épouses ou les amies de ceux qui recourent à votre talent. D'ailleurs, ceux qui utilisent votre talent apprécieront davantage ce talent si vous, vous savez apprécier le talent de leurs épouses ou de leurs amies.

Je vous rappelle, d'autre part, et dans un tout autre ordre d'idées, que les petits cadeaux entretiennent toujours l'amitié.

Si vous êtes écrivain, si vous avez publié des livres, n'hésitez pas, ne lésinez pas ! Achetez vous-même une centaine d'exemplaires de votre propre ouvrage et adressez cet ouvrage aux puissants du jour ou aux puissants de demain. Vous ferez un placement de tout repos, un placement de bon père de famille si vous offrez votre ouvrage à des hommes puissants qui jouent aux intellectuels. De tels hommes existent dans toutes les professions.

Est-il nécessaire d'ajouter que votre geste de saine courtoisie serait sans valeur si vous n'inscriviez à la première page de votre bouquin une dédicace bien sentie qui proclamera la grandeur, l'intelligence et la culture du destinataire.

La trahison est aussi payante. Je connais des hommes bien qui en vivent grassement. Et qui sont respectés, ce qui est encore plus éœurant. Mais un homme qui veut réussir boit joyeusement l'éœurément.

Je pourrais continuer longtemps à vous fournir des indications précieuses. Mais je crois vous avoir dit l'essentiel. Je résume : si vous voulez réussir dans la vie, dites-vous bien que tous les moyens sont bons, et n'hésitez même pas à vous écraser le nez pour embrasser certains sigmoïdes.

Je connais un tas de gens qui n'ont jamais fréquenté l'université et qui ont trouvé la recette tout seuls. Il faut avouer que je connais également un tas de gens qui ont fréquenté l'université et qui ont également trouvé la recette.

Et voilà ! C'est tout !

Non ! J'oubliais un détail ! Si vous faites ce que je vous dis, vous réussirez ! Mais vous devrez briser le miroir devant lequel vous vous rasez !

Parce qu'alors, s'il vous reste une once de fierté, un soupçon d'honnêteté, vous ne pourrez plus jamais contempler, dans la glace, votre tête de salaud !

André Giroux

PÉGUYENNE SUR LE VIN

In principio erat vinum... Au commencement était le vin, dit Dieu, et depuis il n'a pas cessé de couler... Mais il a fait couler beaucoup d'encre. Peut-on prétendre sincèrement que le vin soit une invention du diable ?

J'ai fait enquête, dit Dieu, et j'ai d'abord consulté les Écritures, livre de la Vérité ; et qui dit Vérité pense au vin, dit Dieu. *In vino veritas...*

Je me plais à relire la Bible, même si c'est une « édition de l'homme ». Elle demeure si populaire et si présente, dit Dieu, qu'on jurerait que c'est une « édition du jour ».

J'ai relevé 443 citations dans mon livre saint, dit Dieu, qui mentionnent le vin, les vignobles ou les vendanges.

Nous trouvons d'abord un passage intéressant dans L'ECCLÉSIASTIQUE (XXXI, 27, 28) :

« *Quelle vie mène-t-on privé de vin ? Il a été créé pour la joie des hommes. Gaïeté du cœur et joie de l'Âme, voilà le vin. Qu'on boit quand il faut, et à sa suffisance.* ».

Même mon Fils, dit Dieu, a commencé sa vie publique en fournissant le vin à Cana (JEAN II, 1-2). C'est peut-être la raison pour laquelle on disait de lui : « C'est un amateur de bonne chère et un buveur de vin, un ami des publicains et des pécheurs ». (MATTHIEU XI, 19).

Rien de surprenant, dit Dieu, mon Fils est « le vrai cep, ses disciples les sarments et Moi-même, le vigneron ». (JEAN XV, 1-11).

D'ailleurs, n'a-t-il pas perpétué sa Présence parmi vous sous les apparences du vin ? Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche de l'homme qui le souille mais ce qui en sort (MATTHIEU XV, 11), dit Dieu.

Mais quittons le livre de la Vie, et consultons les grands penseurs de l'Histoire, pour savoir ce qu'ils en pensent, dit Dieu, car, croyez-le ou non, ils pensaient.

Il y a d'abord Albert le Grand, grand philosophe devant l'Éternel enfin devant Moi, dit Dieu : « On ne peut consacrer

le sang du Seigneur qu'avec du vin, parce que le Christ s'est comparé au vin, qu'il s'est lui-même comparé au vin et parce que le vin seul est la boisson naturelle et convenable à l'homme ».

Bravo ! dit Dieu.

« Il est évident que seul le vin est la boisson universelle et naturelle à l'homme selon ce désir naturel qui est en lui et qu'on appelle la soif ». (*Maison-Dieu*, cahier 18, pages 136-142).

Albert le Grand n'était pas un buveur d'eau, dit Dieu, et je crois bien que son disciple Thomas d'Aquin ne s'est pas opposé à son maître...

« La prohibition fait naître le désir ».

Or on a toujours aimé le vin.

Donc...

Thomas, dit Dieu, tu es docteur commun, je te fais docteur propre.

J'ai aussi consulté un bon Bourguignon, dit Dieu, qui a pour nom, Lacordaire, sans article et au singulier... Nuance, dit Dieu...

Lors d'un carême prêché à Bordeaux le 28 mars 1842, le bon Père a déclaré :

« L'homme, quand il eut porté à ses lèvres la coupe bienfaisante, s'aperçut qu'il y avait entre le breuvage et son âme une affinité mystérieuse. La mélancolie, ce voile sombre qui nous couvre au dedans, tomba peu à peu sous l'influence de la bienfaisante liqueur. C'était comme une révélation de la vie divine dont vivent les anges et qui réjouit la jeunesse de Dieu dans l'immortalité de la leur ».

Mon Dieu ! dit Dieu, est-ce Dieu possible ?...

Tout récemment, Mon Représentant sur la terre déclarait dans la Ville Éternelle :

« Le vin est en soi une chose excellente. Sans faire état de la sagesse populaire dont les Saints Livres ont maintes fois adopté les maximes, soit pour louer le vin, soit pour en blâmer les excès, tout chrétien se rappelle que le premier miracle du Divin Maître, aux noces de Cana, consista dans la transformation d'une copieuse quantité d'eau en vin généreux ». (*Congrès International de la Vigne*, 1953).

Le « *Châteauneuf du Pape* » n'est pas près de s'écrouler, dit Dieu.

En terminant, car il ne faut pas m'éterniser, dit Dieu, même si je suis éternel, j'ai référé à un bon ami présentement sur la terre (ou du moins il y était à l'heure où j'ai dicté ces mots). Dans un sermon prononcé le 20 janvier 1957 en la cathédrale de Vannes, un bon fils de saint Dominique déclarait : « Si ton pied ou ta main sont pour toi une occasion de péchés, coupe-les et jette-les loin de toi. (MATTHIEU XVIII, 8). Mais si votre main ne cause pas votre perte, gardez-vous bien de l'amputer. En tout cas, si vous y êtes contraints — je veux dire si vous devez vous abstenir d'une bonne chose parce que vous êtes incapables d'en user intelligemment — n'allez pas ériger votre faiblesse en principe et en doctrine, vous glorifiant de ce qui n'est, somme toute, qu'une infirmité. Et ne vous scandalisez pas si, préservés de vos dérèglements, je garde ma main pour lever mon verre à votre santé ».

Continuez, dit Dieu.

« Il est d'ailleurs probable qu'un effort de redressement moral serait plus efficace que des mesures extérieures de coercition qui sont des provocations à la désobéissance ».

Bravo ! dit Dieu.

« Non, mes frères, le vin n'est pas une invention du diable — ceux qui parlent ainsi devraient blasphémer de même contre la liberté dont les hommes ont mésusé — mais un don de notre Père qui nous connaît et qui nous aime ». Père Lelong, dit Dieu, je vous lève mon chapeau et mon verre...

Voilà, terminons ici, mais attention, dit Dieu, *stultorum infinitus est numerus...* le nombre des sots est infini. (ECCLÉSIASTE 1, 15).

Je sais fort bien qu'il y a des abus, mais devrais-je condamner l'amour parce que certaines gens profanent le mariage. « À qui sait comprendre, peu de mots suffisent », dit Dieu.

Non, je le déclare et peut-être que je me répète, dit Dieu, mais on ne boit pas en vain le vin...

À la bonne vôtre,

Pierre Valcour



Les délinquants crieront-ils aussi au secours ?

dialogue en arrivent à s'entendre sur les idées maîtresses quant à l'approche du présent problème.

Les difficultés proviennent surtout de la part des personnes qui n'ont aucune préparation et de certains administrateurs qui trouvent qu'investir de l'argent pour combattre la délinquance est un mauvais placement ou encore de certains autres qui prônent des bondieuseries. Plusieurs de ces personnes s'en prennent non seulement à la délinquance mais à tous ceux qui s'en occupent. Une des premières conditions pour un travail efficace auprès des mineurs délinquants exige que le chercheur et toute autre personne qui a un contact plus immédiat avec le délinquant soit dans un climat de sérénité et de paix profonde pour accomplir un travail sérieux.

L'absence de ces conditions est pour le chrétien engagé dans l'action à l'origine de situations complexes tant au niveau des problèmes religieux et moraux impliqués dans son travail de chaque jour, qu'au niveau strictement professionnel. Le jeune délinquant pose des énigmes. Sur le plan religieux, malgré un psychisme perturbé, il peut accéder à une rapide montée spirituelle. Le spécialiste qui est face à l'adolescent ne reste pas indifférent à ses valeurs. Sur le plan professionnel, un très grand nombre de personnes qui œuvrent auprès des mineurs délinquants sont des employés civils. Ceci pose le problème des pressions politiques ou encore de l'influence très forte des groupements qui veulent un retour au patronage. Or, le spécialiste des questions de la délinquance sait bien dans son for intérieur que s'il y a un endroit qui devrait être complètement à l'abri du patronage c'est bien son champ d'action. Là commence pour lui le drame intérieur. Il sait bien que tel de ses copains de travail n'a nullement la compétence pour œuvrer auprès des enfants ; cependant un jeu d'influence maintient en place des incompetents.

De plus, il sait qu'en définitive le plan d'action pour lutter contre la délinquance, même s'il est tracé par des personnes compétentes, est appliqué par les administrateurs qui se prononcent non seulement sur la façon dont les biens publics sont dispensés, mais également en fait sur la valeur d'efficacité des gestes posés. Ainsi lorsqu'une recherche est amorcée, que l'administrateur n'en voie pas immédiatement les impli-

cations ou encore mette en doute l'utilité de pareil travail, cela ralentit l'élan mais n'arrête pas l'effort poursuivi. Mais qu'il prenne des mesures à l'inverse de celles que recommandent les conclusions de la recherche ou qu'il les ignore, voilà qui est plus grave.

Est-ce que le spécialiste des questions de délinquance, parce que faisant œuvre de miséricorde temporelle, peut passer outre aux conditions de travail nécessaire à son action ? Le chrétien, dit-on, ne se refuse pas à l'engagement, encore puisse-t-il le faire.

Cependant il faudrait réfléchir sérieusement sur l'évolution qui se produit dans notre milieu concernant le personnel qui prend en charge les jeunes délinquants. Depuis la dernière décennie, plusieurs personnes ont travaillé dans le secteur de la délinquance juvénile. Parmi ceux-ci, il s'est trouvé des gens de très haute valeur professionnelle et personnelle. Un grand nombre ont quitté le secteur, d'autres s'apprentent à le faire. Un fait à noter : tous ces gens qui passent à un autre travail avouent que s'ils quittent le champ de la délinquance ce n'est pas à cause de la nature des problèmes que posent les enfants. Tous regrettent d'avoir à se séparer de ces enfants même si ceux-ci font problèmes. Parmi les raisons évoquées, les plus fréquentes sont les suivantes : le salaire, l'absence de système de promotion et surtout le fait d'être traité sans respect pour leur profession, voire même d'être attaqué dans leur réputation non pas par les délinquants mais par certains administrateurs et là ils ne tiennent plus le coup. Pour tâcher d'éviter le pire, ils s'en vont ailleurs.

Cette situation laisse perplexe, elle force à réfléchir. Elle conditionne d'une façon telle le milieu qu'on se demande comment amorcer la solution à pareil problème, par l'intérieur du secteur ou par l'extérieur ? Les recours et pressions semblent avoir été épuisés. Il faudra donc que la communauté humaine et chrétienne épouse cette cause si elle croit que les enfants délinquants ont encore le droit qu'on s'occupe d'eux.

La véritable compétence doublée d'une forte spiritualité restent des qualités essentielles pour travailler auprès des mineurs délinquants. Cependant le recours à la charité et au dévouement restera toujours sans appel si la justice est tronquée.

Marc Lecavalier, ptr

Il est curieux de constater que dans notre milieu, quiconque ose aborder le problème de la délinquance juvénile même sur le plan des idées philosophiques qui sous-tendent l'action auprès des jeunes soulève, dans le monde adulte, des réactions très violentes.

Il n'est qu'à observer les propos des juges, des policiers, des conseillers juridiques, des journalistes, des parents, des spécialistes des sciences de l'homme pour constater qu'en définitive les idées de fond sur ce problème sont très opposées. D'aucuns voudraient qu'on applique de fortes pénalités aux jeunes pour leur donner une leçon : prison, « chaînes aux pieds », fouet dans certains cas ; d'autres préconisent la douceur, la compréhension, l'accueil mais oublient peut-être la fermeté... pour en arriver à une réhabilitation plus sûre.

Que des personnes soient animées par des philosophies différentes sur les méthodes d'approche des mineurs délinquants, cela tient à plusieurs facteurs dont leur formation technique et professionnelle. Il y a tout un monde, par exemple, de la formation légale à la formation en psychologie. Si l'on refuse le dialogue à tous les niveaux, il ne faut pas s'étonner que les conflits personnels de l'enfant viennent rapidement se doubler des propres conflits des adultes.

Les conceptions concernant le traitement des mineurs délinquants ont évolué en flèche à travers le monde depuis 25 ans. Un peu partout, on en est venu à la conclusion que la délinquance est devenue un problème qui exige une formation hautement spécialisée. La position des tenants des châtiments pour les mineurs est devenue désuète, l'école qui a suivi et qui prônait la pitié, la compassion pour les pauvres enfants éprouvés est en voie de disparaître presque totalement. Nous sommes maintenant face à une génération d'adultes qui s'entourent de chercheurs, de spécialistes en science de l'homme, de juristes, d'aumôniers, de tenants d'une même école qui s'attaquent au problème, chacun partant de sa propre discipline. L'on constate que ces personnes qui s'affrontent dans un franc

RÉHABILITATION D'UN AMOUR

Tout le long d'une journée d'hiver lente et grise, s'avance péniblement dans une manifestation plus ou moins évidente, la réalité pathétique de l'amour. Que ce soit au cœur d'un homme ou d'une femme, penchés sur la routine de leur besogne, que ce soit à travers les ritournelles radiodiffusées, les pages d'un livre à succès, les colonnes d'un journal à gros tirage, une pièce de théâtre lourde d'obscures inquiétudes ; que ce soit au fond d'un verre d'alcool, ou à l'origine d'une querelle ; ou que la douceur d'un murmure et la paix d'un crépuscule l'accompagnent : c'est toujours un appel impérieux et désespéré vers une forme quelconque d'accouplement, soit physique, intellectuelle, morale, ou spirituelle même. Chacun du plus profond de lui-même, repousse la solitude et veut justifier son existence et lui trouver un sens, dans le regard qu'un autre porte sur lui. Les événements politiques et sociaux, les lois et leurs applications, les philosophies et recherches de toutes sortes, traduisent eux aussi, en fin de compte, ce tragique appel : celui d'un amour collectif, cette fois, d'une immense fraternité. Mais la clameur générale annonce surtout la faillite de cet amour, de celui-ci comme de l'autre. Chacun en tant que peuple ou qu'individu, reste sur sa faim. Les appels retentissent dans le désert... c'est la grande pitié de la terre des hommes !

Mais pourtant, de génération en génération, depuis les débuts du monde civilisé et chrétien, et en marge des drames de son histoire ; partout le long des chemins, au creux des villages, dans la foule anonyme des villes, se sont édifiées, et s'édifient encore, entre quatre murs et un toit, souvent de très longues et trop discrètes histoires d'amour. Trop discrètes, car le sentiment qui les anime est rarement glorifié, rarement analysé dans ses éléments essentiels, dans son évolution et dans ses possibilités. Lui aussi connaît d'innombrables faillites, mais il porte malgré tout, un cachet d'authenticité unique. Il s'agit donc de l'amour des époux unis devant le ciel et la terre : son évocation en fait sourire un grand nombre, en étonne d'autres, en révolte certains. On le ridiculise ou on l'ignore, le trouvant périmé, désuet... il est admis dans les mœurs, comme une

vieille habitude, ou une sorte de nécessité sociale. Aux pauvres humains avides d'absolu, de certitude et d'immuables réalités, presque toutes les expressions d'art et de littérature offrent l'image de furtives aventures aux pénibles conclusions ou de passions compliquées, chargées d'angoisses et à la merci d'une rupture ; car les amours libres sont terriblement comprimées dans les mailles d'un filet : celui de la fragilité, de l'égoïsme et du désir de jouir. L'union libre porte intrinsèquement l'élément de sa perte, car c'est au nom de cette même liberté, qu'un jour ou l'autre, elle se désagrège ; sinon elle s'établit dans une petite vie étriquée, bourgeoise et routinière, qui emprunte à la vie conjugale ses plus tristes aspects, sans jamais en connaître les grandeurs. La procréation, qui est le prolongement du don total de deux êtres l'un à l'autre, lui est refusée. Elle s'achemine peu à peu vers une porte étroite, ouverte sur le néant, quelle que soit la qualité des interprètes. Ce qui fut un désir ardent, devient un regard habitué, ce qui fut une heure d'extase, est peut-être un agréable moment d'ennui.

C'est pareil entre les époux, entend-on s'exclamer de toutes parts... c'est vrai, mais n'oublions pas que cette brève analyse est faite dans un contexte chrétien et que par conséquent, il s'agit de compagnons d'éternité qui projettent dans l'infini, la fusion de leurs frères humanités. Ni la vie, ni la mort n'imposent de mesure à cet amour, il ne connaît aucune entrave, les plus hauts sommets lui sont accessibles, à la face du ciel et de la terre. Étant sanctionné à jamais, il est donc libéré dans sa substance, et en principe, des faiblesses individuelles. Malheureusement, celles-ci sont nombreuses et pitoyables ; trop de gens méconnaissent ou ignorent la splendeur de cet amour conjugal : leur union s'arrête au mot « Mariage », la réalité qui pourrait s'en dégager est oubliée, classée en quelque sorte. Évidemment elle n'offre pas le piquant de l'aventure « en marge », de la passion fulgurante qui bouscule l'ordre établi, comme si, dans les limites de cet ordre, aucune passion n'était possible ! Nous gardons tous dans un coin de notre esprit, le goût du fruit défendu ;

d'ailleurs, c'est le goût d'outrepasser la défense et non pas celui du fruit en lui-même.

Mais si vraiment, entre un homme et une femme qui se sont pour toujours dit « oui » l'un à l'autre, le sentiment va plus loin que l'acte qui satisfait la nature, tout en comprenant celui-ci, s'il devient un courant profond et continu entre la totalité de leurs deux vies, alors, il est un coin de la terre qui façonne certainement du bonheur ; et là ne se cherchera aucune complicité, dans la diffusion de tristes aventures. Ce coin de bonheur est témoin d'une éblouissante rencontre, d'un merveilleux face à face prolongé de jour en jour, d'heure en heure, au cours d'innombrables allées et venues et à travers la banalité des incidents quotidiens. Ce face à face exclut toute autre considération, il leur est impossible à lui et elle d'envisager la plus courte séparation ; chacun va à la découverte de l'autre et insère peu à peu l'entière destinée de celui-ci, dans le plus intime de son être. En prolongement de tout cela viendront peut-être la maternité et la paternité : celle-ci se développera dans une émotion quelque peu étonnée et souvent déguisée, tandis qu'une mystérieuse ferveur grandit dans le cœur de la mère. Le face à face devient un côté à côté étroitement lié, enfermé dans un triangle dont le sommet est l'enfant. Et la vie continue, claire ou grise, distillant ses réalités jour après jour, se dévoilant d'étape en étape. À mesure que se dispersent les illusions et que se désagrège la première conception de l'existence, l'amour des époux creuse en profondeur dans leur être et s'enracine plus fortement ; leur passion est intensifiée par la nécessité de la lutte, en même temps que dépouillée des contingences. Puis vient très doucement la lente usure des années et chacun des signes de cette usure est déposé dans leur tendresse réciproque, à laquelle s'ajoute la poignante douceur des souvenirs.

Cette tendresse totalement vécue et si riche d'humanité n'exige-t-elle pas une réhabilitation ?

Devant les misères, les famines, les guerres civiles, les faillites politiques et les éclatements de bombes, n'a-t-on vraiment à offrir en matière d'amour, à la génération qui monte que de pauvres succédanés, de lamentables ébauches, ou de séduisants mirages ? Quand donc nous pencherons-nous sur la grande pitié de la terre des hommes, en tenant dans nos mains, la vérité de l'amour ?

SUR UN MARIAGE IMPROVISÉ

S'il est une chose que l'on ne doit jamais improviser c'est bien un mariage. Point n'est besoin d'être un psychologue averti pour énumérer toute une série de mésaventures qui pourraient en résulter. On a porté à ma connaissance un tel mariage. Il s'agit d'un jeune homme qui avait demandé à la vie d'être beau comme un dieu grec, fort comme un lion, avoir beaucoup de facilité pour apprendre, briller dans tous les sports, être séduisant en société, être aussi un peu canaille sans que cela ne parût trop, enfin, faire « la belle vie » sans trop travailler. Le plus extraordinaire, c'est qu'il obtint tout ça !

Sa mère ne l'ayant pas raté, il est fort beau ! Il n'est pas bête, du moins le croit-il ! Il a séduit en société ! Il a jonglé habilement avec ses problèmes de géométrie ! Il a trompé ses professeurs, mais il ne les a pas déçus ! Il a retenu la canaillerie de ses mauvaises lectures. Parce que son père est tout de même né avant lui, il a fait un mariage magnifique et il vit magnifiquement sans trop travailler.

Mais il s'ennuie à mourir avec celle qu'il a choisie. Les aspirations pourtant légitimes de la jeune femme diffèrent autant des siennes que les rayons cosmiques diffèrent de la psychologie sentimentale de Montesquieu. Il ne se complait que dans la compagnie de ses amis. Sa jeune femme affectionne les 5 à 7 et comme par hasard, il y a toujours là un certain Franz, lequel semble être l'homme idéal dont elle a toujours rêvé. Cependant, entre gens civilisés, on se doit de s'entendre tout d'abord avec son conjoint.

D'accord ! Il est prêt à fermer les yeux pourvu qu'elle en fasse autant si jamais elle apprend qu'il est vu, ici et là, avec une certaine Nadia aux yeux pers, à la taille perniciosément ondulante, aux cheveux comme seul Vélasquez savait les peindre.

L'amour-propre est assez loin de l'amour

Sur le coup, la jeune femme reçoit un choc. Son amour-propre est blessé. Elle fait une révolte. Mais on sait qu'une révolte n'est jamais une révolution. Elle se fera une raison. Dans l'entourage, on sent une certaine gêne. Mais on admet tant de choses aujourd'hui, n'est-il pas vrai ? La mère de la jeune femme se scandalise !

Le père lui demande en grâce de ne pas faire un « show ». Pour clore l'incident, il trouve ce mot cruel :

— Après tout, ils ne sont pas pires que ton frère. Tout le monde sait qu'il a une maîtresse !

Syncopé de la mère ! Ce n'est pas grave. Elle reprend ses sens et lance à la face de son mari :

— Si tu avais eu le courage d'inculquer des principes à ta fille nous n'en serions pas là aujourd'hui.

— Des principes, hurle le père piqué au vif ! En avais-tu, toi, lorsque tu trouvais que des naissances rapprochées risquaient de te faire perdre ta ligne sculpturale — que tu disais — et aussi de te faire prisonnière d'une marmaille dont tu ne voulais pas ?

Re-syncopé de la mère ! Le père en profite pour prendre un whisky ! Il en a besoin ! De tels arguments mettent fin à toute discussion. Il s'établit alors une paix provisoire. Pourquoi se déchirer ? Qui profiterait des morceaux de bonheur, mot cher aux romanciers ?

Des choses vides de sens

Le jeune homme, lui, de son côté, se rend compte qu'avec beaucoup de choses qu'il avait reçues, il a fort peu accompli. Il s'en prend à la vie qui n'a rien à se reprocher. Il avait oublié de demander la sagesse, la prudence, un peu de sens pratique, une goutte de dévouement, de compréhension, et aussi le sens du devoir. Il prenait ça pour des vertus inaccessibles. Il avait désiré sa femme en oubliant de l'aimer. Il voulut un changement qui ne put s'organiser, car la jeune femme avait pratiquement repris sa liberté faite de coquetels, de randonnées, de sorties, de fins de semaine dans les endroits chics, etc.

Le côté dramatique d'une histoire banale

Cela dura quelques années ! Puis un jour, la jeune femme fit une crise cardiaque. C'était la revanche d'une lésion dont elle connaissait la gravité. Mais elle avait fait fi des conseils du médecin.

Deux jours au lit ! Affaïssement rapide ! Un prêtre mandé d'urgence ! La famille aux abois ! Des arrangements de fortune avec le notaire — entre deux crises — et la fin prématurée ! On pleura beaucoup ! Il y eut des landaus et des landaus de fleurs ! Quelques messes ! Et aussi l'oraison en « joual » d'un ami de la famille :

— Ça devait finir de même !

Était-ce un faux départ ?

Le jeune veuf suivait le corbillard en réfléchissant. Était-ce de sa faute ? La chère défunte avait-elle eu plus de torts que lui ? Qui leur avait mis cette idée en tête de se marier ?

Il faut tout de même un ou des responsables à un tel fiasco, n'est-il pas vrai ?

S'était-il mal préparé à la vie ? Qui lui avait dit que le mariage est une solution au mal de la jeunesse ? Il ne s'en souvenait plus ! Cependant, une réalité existait : une morte de 28 ans et les orgues qui ébranlaient les voûtes de l'église aux accents du *Dies iræ*.

Ernest Pallascio-Morin



Marché commun : l'heure décisive

Hier, 31 décembre 1961, devait se terminer la première étape prévue par le traité instituant la Communauté économique européenne, mieux connue sous le nom de « Marché commun ». Dans cet accord, signé à Rome en 1957, l'Italie, la France, l'Allemagne et les trois États du Benelux s'étaient entendus pour abolir les droits de douane entre eux ainsi que les restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises, établir un tarif douanier commun envers les États tiers et instaurer une politique communautaire dans les domaines du commerce, de l'agriculture et des transports.

C'est là un vaste programme qui comporte non seulement une union douanière mais aussi une union économique, entraînant éventuellement la libre circulation des personnes et des capitaux entre les pays-membres, avec toutes les conséquences sociales que de telles mesures peuvent impliquer. Afin de mettre ces projets à exécution, le Traité de Rome a doté la Communauté d'un système institutionnel assez complexe qui n'est pas sans rappeler l'appareil gouvernemental des États : Commission exécutive indépendante, Conseil des ministres représentant les intérêts des parties, Assemblée parlementaire et Cour de justice, ces deux derniers organes exerçant surtout un pouvoir de contrôle sur les premiers.

La technique de la progressivité

Si la mise en place de ces institutions s'est effectuée avec célérité, on conçoit aisément que l'intégration économique prévue par le traité ne puisse être réalisée d'un trait de plume. Les négociateurs de Rome ont donc adopté un procédé qui avait été utilisé pour la première fois de façon systématique dans le Traité Benelux et qu'on a appelé le « gradualisme » ; nous dirons tout simplement « technique de la progressivité ». Il faut entendre par-là que la mise en œuvre du traité est étalée sur un certain nombre d'années et procède par

étapes. Chaque phase comprend un ensemble d'actions qui doivent être engagées et poursuivies concurremment par les membres.

Dans le cas du Marché commun, trois étapes de quatre années sont prévues, l'ensemble formant la « période de transition ». L'expiration de ce cycle constitue la date limite pour l'entrée en vigueur de l'ensemble des règles prévues au traité. C'est ainsi, par exemple, que la libre circulation des travailleurs doit être assurée « au plus tard à l'expiration de la période de transition » (art. 48).

Le moment crucial

Le passage de la première à la seconde étape ne se fait pas automatiquement mais sur décision du Conseil, c'est-à-dire que les États-membres conservent une bonne mesure d'appréciation discrétionnaire et qu'il leur est loisible, le cas échéant, de freiner le rythme d'intégration. C'est là un résidu tangible de leur souveraineté.

Il n'y aura donc passage à la seconde phase que lorsque les membres du Conseil auront constaté, à l'unanimité, que l'essentiel des objectifs de la première a été effectivement atteint et que les engagements réciproques ont été tenus. Il en va tout autrement pour les étapes suivantes, lesquelles ne peuvent être prolongées, à moins que le Conseil n'en décide autrement par un vote unanime. Comme il est fort peu probable que tous les membres soient d'accord pour ajourner ainsi ces dernières étapes, il apparaît évident que le passage de la première à la deuxième phase constitue le moment crucial du Marché commun. Ce n'est qu'après le vote affirmatif du Conseil, lequel, en principe, devait avoir lieu au plus tard le 31 décembre 1961, que le processus d'intégration économique de l'Europe deviendra irréversible. Bien entendu, le traité a prévu une soupape de sûreté. À défaut d'unanimité, la première étape peut être prolongée à deux reprises pour une durée d'un an. Au terme de la sixième année, il est

toutefois stipulé que le passage à la seconde étape pourra se faire à la majorité qualifiée des membres du Conseil. Il semble que personne ne veuille attendre une telle échéance et tous les gouvernements s'empressent même, depuis quelques semaines, d'étaler leur optimisme à l'égard du succès des négociations de Bruxelles. Les bienfaits de l'intégration partielle déjà réalisée, ainsi qu'une opinion publique et un milieu des affaires favorables à l'essor de la Communauté, ont vraisemblablement joué un rôle dans l'atteinte de ce résultat. Pourtant, après de longues tractations, le vote unanime nécessaire semble loin d'être acquis.

Succès de l'union douanière

Aucun membre de l'Europe des Six ne peut se plaindre d'avoir été lésé par le Marché commun. Bien au contraire, le commerce intra-communautaire a augmenté de 70% au cours de la première étape. De façon plus précise, les échanges ont, par rapport à 1958, progressé de 24% en 1959, de 52% en 1960 et de 71% au cours des six premiers mois de 1961 (le cas de la France est particulièrement éloquent puisque ses exportations vers ses cinq partenaires ont plus que doublé). Tout cela n'a rien qui doive surprendre puisque les droits de douane entre États-membres ont été abaissés de 40% en quatre ans en ce qui concerne les produits industriels, chiffre qui dépasse de 15% les exigences de l'article 14 du traité. Cette accélération témoigne, à elle seule, du dynamisme que l'ouverture de l'immense marché européen a imprimé aux économies des pays-membres. En douterions-nous que le taux d'accroissement de la production industrielle communautaire aurait vite fait de nous convaincre : pour les six premiers mois de 1961, cette production était en effet de 30% supérieure à celle de 1958.

Ces résultats tangibles n'ont pas échappé à l'attention du reste du monde. Sceptiques en 1958, les pays étrangers se sont depuis rendus à l'évidence, si

bien que le volume des investissements étrangers s'est considérablement accru. La Grande-Bretagne elle-même, qui avait poussé la méfiance jusqu'à organiser une « Europe des Sept » rivale (mais privée de l'épine dorsale que représentent une politique économique et des institutions communautaires), a fini par solliciter son admission le 9 août dernier. La Norvège, le Danemark et l'Irlande ont l'intention d'en faire autant. Le 9 juillet, la Grèce signait un accord d'association avec le Marché commun, exemple qui sera sans doute suivi par la Suisse, la Suède et l'Autriche, au grand dam de l'Union soviétique.

Devant de tels succès, il paraît difficile de renverser la vapeur. Il est même permis de se demander pourquoi l'unanimité exigée par le traité pour le passage à la seconde étape n'est pas d'ores et déjà acquise.

L'agriculture : voilà le hic

Tous les progrès dont nous venons de parler ont surtout trait aux articles industriels. Rien d'étonnant à cela, puisque cette production constituait la première préoccupation des Six lors de la création de la Communauté. Mais les Pères du Traité de Rome avaient vu plus loin : « Le marché commun, dit en effet l'article 38, s'étend à l'agriculture et au commerce des produits agricoles ». C'est-à-dire que les règles prévues pour les articles manufacturés sont applicables, en règle générale, aux produits du sol, de l'élevage et des pêcheries. Norme lourde de conséquences et que les rédacteurs du traité justifient explicitement lorsqu'ils disent que « l'agriculture constitue un secteur intimement lié à l'ensemble de l'économie ».

Un Marché commun ne concernant que les produits manufacturés aurait peu de chances de durer, car il favoriserait indûment les membres où l'industrie est prédominante, comme l'Allemagne, aux dépens de ceux qui conservent une importante vocation pastorale comme la France ou l'Italie. En termes concrets et à titre d'exemple, l'Allemagne doit, si elle veut vendre des automobiles à la France, accepter d'acheter le blé dont elle a besoin de ce dernier pays. Il semble assez logique qu'une fois engagés sur la pente de l'intégration, la tâche de nourrir l'Europe revienne d'abord aux Européens.

Pour aboutir à ce résultat, il faut, aux termes du traité, abaisser les droits de douane et abolir les restrictions quantitatives sur les produits agricoles, établir

une politique agricole commune et, enfin, créer une organisation européenne du marché. Certes, cette tâche est loin d'être simple, ainsi que le démontrent quatre années de vie communautaire. Les intérêts en jeu sont divergents, ainsi que les entretiens de Bruxelles le font ressortir : l'un pense à son fromage, l'autre à son vin ou à son blé, un troisième à ses fruits et légumes. Avec des mets aussi disparates, il est bien malaisé de composer un menu équilibré, même si tous les intéressés acceptent en principe de se mettre à table.

Le traité lui-même pêche peut-être par sa trop grande souplesse : « Les États-membres développent graduellement pendant la période de transition et établissent, au plus tard à la fin de cette période, la politique agricole commune ». Les droits de douanes ont été abaissés de 30 à 35%, selon les produits, au cours de la première étape, mais les restrictions quantitatives, désormais complètement abolies pour les produits industriels, continuent à grever l'agriculture ; quant à la politique commune, elle n'en est qu'à ses premiers balbutiements. Résultat : les produits agricoles circulent très peu à l'intérieur de la Communauté. L'Allemagne, notamment, gros importateur de denrées alimentaires, préfère le blé canadien qu'elle paie 20% moins cher que les céréales françaises ; le consommateur allemand ne s'en trouve pas avantagé, mais l'État empêche la différence sous forme de taxe, ce qui l'aide à subventionner fortement ses propres agriculteurs. Cette situation privilégiée crée à son tour des difficultés : il ne peut être question de l'étendre aux paysans français ou italiens.

Autre exemple qui montre bien comment les intérêts entrent en conflit : la France n'est pas défavorable à l'extension de la clause dite « de sauvegarde » qui permet, en tout état de cause, de fermer les frontières aux denrées d'un autre membre, lorsque leur prix, du fait de l'abondance, descend au-dessous d'un certain minimum. L'Italie, d'autre part, n'a que faire de telles restrictions lorsque ses fruits et légumes sont en jeu. Et ainsi de suite pour la plupart des produits : le lait des Pays-Bas, les vins français, veau, vache, cochon et couvée.

L'heure du choix

Ces difficultés sont dues en partie à l'absence de règles ou de programme précis dans le traité. Jusqu'à décembre 1961, les gouvernements s'étaient effor-

cés de contourner l'obstacle, se contentant d'énoncer de vagues principes. La Commission du Marché commun, pour sa part, a rédigé plusieurs projets de règlement, notamment à l'égard des fruits et légumes et du vin, mais n'a pu encore obtenir l'adhésion du Conseil. Sans doute certains membres espéraient-ils passer à la nouvelle étape sans trop remuer ces problèmes.

D'autres pays, notamment la France, en butte à des agitations paysannes et à des « barrages de tracteurs », pensent que l'heure est venue de définir une véritable politique agricole commune et d'établir un calendrier pour sa mise en œuvre. On ne peut que leur donner raison car, en somme, l'intérêt des classes agricoles coïncide ici avec celui de l'Europe. Il vaut mieux retarder le passage à la deuxième étape que de se retrouver dans quatre ou huit ans en face de problèmes insolubles et de positions durcies. En ce moment, le fer est chaud : si l'Allemagne espère beaucoup du nouveau marché pour ses produits industriels, elle devra faire des concessions dans le domaine agricole ; si la France veut vendre son blé, elle devra accepter les fruits et légumes italiens, etc.

La question agricole peut fort bien devenir la pierre d'achoppement du Marché commun si les partenaires n'arrivent pas à se mettre d'accord. Au contraire, s'ils parviennent à s'entendre, fût-ce au prix de certaines sauvegardes temporaires destinées à amortir le choc que peuvent subir les agricultures nationales, les Six auront franchi le cap le plus difficile de leur existence communautaire. Le Marché commun viendra s'ajouter à ces réussites que sont les Communautés du charbon, de l'acier et de l'énergie atomique. L'Europe commencera dès lors à être vraiment l'Europe.

Jacques-Yvan Morin

Paris, le 1er janvier 1962.

N.D.L.R. Le Conseil de la C.E.E. ayant décidé le 14 janvier d'ouvrir la seconde étape du Traité de Rome, avec effet rétroactif au 1er janvier, notre collaborateur consacrera un prochain article aux diverses ententes intervenues à Bruxelles.



AUTOPSIE DE L'ÉVÈNEMENT

Marasme au primaire

Deux problèmes de base exigent des solutions à brève échéance si l'on veut que l'enseignement primaire sorte du marasme actuel. Nos écoles ont besoin d'instruments de travail de qualité et de maîtres bien formés. Tout d'abord, c'est un fait que les manuels en usage sont minables. On se demande quels critères en haut lieu déterminent le choix de ces volumes ! Il faut être myope, indifférent, inconscient ou ignorant pour ne pas s'indigner des livres où nos enfants puisent les éléments de leur formation. Rédigés dans une langue terne et souvent fautive, assortis d'illustrations de mauvais goût ces volumes ne peuvent qu'entretenir la sous-alimentation de l'esprit. À l'âge où l'enfant est réceptif au possible, au lieu de proposer à son admiration des textes choisis parmi les meilleures pages des auteurs éprouvés on le soumet à une prose insipide et indigente. Faut-il s'étonner après du peu de vocabulaire des écoliers et de leur précoce dégoût pour la langue française et les études en général ?

Une éducatrice de carrière, Mlle Gabrielle Labbé n'a pas craint d'affirmer récemment à ce propos que « c'est un crime de lèse civilisation de mettre entre les mains de toute une jeunesse pour des raisons inacceptables, des instruments de culture médiocres quand on trouve à sa portée un choix immense d'instruments de qualité. » Et Mlle Labbé propose la suggestion suivante : « S'il est impossible, dit-elle, de trouver des personnes compétentes pour composer d'excellents manuels, en attendant que les auteurs surgissent, utilisons les livres importés ».

La protestation de cette institutrice fait écho aux récriminations de milliers de parents mécontents. Son appel restera-t-il sans réponse ? En attendant les réformes qui pressent, mais ne viennent toujours pas, des parents de plus en plus nombreux s'inquiètent et hésitent à en-

voyer leurs enfants à l'école publique. Par souci d'efficacité et pour épargner à leurs enfants les déboires qu'ils ont connus des parents choisissent une solution désastreuse : ils dirigent leurs enfants vers l'école anglaise. Munis du viatique de la grande langue véhiculaire d'Amérique du Nord, les jeunes pourront escompter un avenir meilleur... Mais qu'advient-il des enfants dont les parents tiennent à élever leurs enfants en français et qui veulent leur donner une bonne formation de base ? Des parents qui ont certains moyens préfèrent n'importe quoi à l'école publique. Cela explique le succès des écoles privées. Celles-ci se multiplient qui font usage d'excellents manuels et proposent un enseignement moins attaché à la lettre du programme. Plusieurs maternelles offrent les deux ou trois premières années du primaire. Seules des familles assez fortunées peuvent se permettre le luxe d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix, mais il serait intéressant de faire un relevé statistique des élèves qui fréquentent des institutions qui ne relèvent pas du D.I.P. Les efforts du MLLF en vue de créer un secteur neutre éveillent une sympathie profonde dans les milieux soucieux de réformes.

Bref, ces attitudes traduisent un malaise certain. La majorité des parents ne peut envisager des solutions de cet ordre. Au surplus, il n'est pas prouvé que l'école privée vaut mieux que l'école du secteur public, sans compter que cela coupe les enfants de leur milieu et en fait des êtres à part. Le plus grand nombre se résigne donc à envoyer ses enfants à l'école publique. Les parents les plus vigilants s'imposent alors un surcroît de travail. Non contents de surveiller à la maison le travail de leurs enfants et de s'assurer qu'ils préparent leurs leçons et font leurs devoirs, ces parents doivent souvent refaire le travail de la journée, rectifier les erreurs et combler les lacunes.

L'emploi de manuels médiocres serait (relativement) un moindre mal si les maîtres avaient une compétence hors de pair. On sait hélas ! que l'école normale est loin de former des institutrices et institutrices à la hauteur. Les premiers à s'en plaindre sont les jeunes diplômés qui condamnent sévèrement l'enseignement qu'ils ont reçu. Une enquête sur la situation à l'École Normale Jacques-Cartier promet d'apporter de précieux éclaircissements, mais c'est tout le régime des écoles normales qu'il faudrait reviser. Les motifs de mécontentement ne manquent pas. Évoquons-en quelques-

uns : 1) la multiplication désordonnée des écoles normales : environ 120, soit plus qu'en France, pays de 46 millions d'habitants — 2) À ce compte-là, on ne s'étonne plus de l'indigence des bibliothèques et de la carence des laboratoires — 3) La méthodologie prend le pas sur la culture — 4) On ne réussit pas à éveiller l'inquiétude chez les futurs maîtres pour qui la pensée est un hobby.

C'est au niveau de l'école normale que doivent porter les plus grands efforts en vue d'améliorer le niveau de l'instruction. Il faudrait oublier un peu notre xénophobie et ne pas craindre d'importer des maîtres compétents d'Europe : Français, Belges et Suisses. Du sang nouveau ne ferait que créer de l'émulation. Si beaucoup de jeunes Africains savent mieux leur français que les petits Québécois, cela donne à réfléchir !

Des manuels bien rédigés et utilisés par des maîtres bien formés. Voilà le remède principal aux maux qui affligent le secteur primaire. Le malaise est grand et la population a conscience de l'urgence du problème. Il faut souhaiter que justice soit faite et que l'École se réforme promptement. Tous les discours sur le rayonnement du fait français seront vains si l'on ne prend pas des mesures radicales pour hausser la qualité de l'enseignement primaire. L'heure du diagnostic a passé. Le temps de l'action est venu.

Pierre Saucier

Chaque Français entend Racine à sa manière...

Triple bienfait que cette représentation de *Bérénice* à la télévision de Radio-Canada, le 14 décembre dernier ! D'abord parce que l'expérience a pleinement réussi : désormais, nous avons cette certitude que la tragédie de Racine, malgré l'insuffisance des comédiens qui la jouaient ce soir-là, malgré leur trop évidente inexpérience de la prosodie (les mêmes faiblesses auraient été tout aussi sensibles au théâtre), peut triompher des caméras et nous parvenir sur le petit écran de notre salon dans toute sa pureté et toute sa grandeur premières. D'ailleurs le théâtre de Racine, théâtre intime et de bonne compagnie malgré l'intensité presque insoutenable des sentiments qui s'y expriment, n'a pas be-

soin d'être transposé pour la télévision. Par ses qualités intrinsèques, il s'y prête admirablement. C'est plutôt la télévision qui a besoin de s'adapter à Racine, c'est-à-dire d'user de ses moyens propres pour nous le restituer dans toute sa netteté et son efficacité. Et s'il y a lieu de féliciter le réalisateur Jean-Paul Fugère, c'est précisément de nous avoir donné à la télévision du Racine intact et non pas transformé au prisme de sa propre personnalité. Il y a apporté cette sobriété des artistes sûrs de leurs moyens.

André Laurendeau, qui a écrit les commentaires les plus justes et les plus pertinents sur ce téléthéâtre, dit que ce fut un « spectacle remarquable... une incontestable réussite ». On ne peut que contresigner le dernier paragraphe de son article paru dans *Le Devoir* du 19 décembre : « Je salue ce départ, car je souhaite qu'il s'agisse d'un départ ; je souhaite de nouvelles étapes, aussi solidement préparées que *Bérénice*. Car, décidément, nous grandissons... » Et puisque nous accédons à une certaine maturité, il faut que tous ceux qui se mêlent d'écrire quelque part prient Radio-Canada de répéter l'expérience racinienne sur le mode du 14 décembre ou sur un autre, peu importe. Pourquoi pas un Racine tous les ans au téléthéâtre ?

Quant à la qualité de l'interprétation, s'il y a lieu de s'étonner, comme le fait André Laurendeau, « de la maîtrise à laquelle sont parvenus réalisateur et comédiens dans un milieu où Racine n'est jamais abordé », il reste que dans les moments les plus hauts de la pièce, les vers de Racine manquaient singulièrement de relief ce soir-là. Racine exige du comédien des dons d'intelligence profonde, je dirais même de civilisation raffinée. Il serait fort injuste d'affirmer que Gilles Pelletier fût le seul à avoir compris Racine, mais il me semble qu'il est le seul à l'avoir assimilé au point de nous faire croire qu'il l'inventait à mesure et qu'il ne faisait pas seulement le « rendre ». On avait l'impression que certains comédiens avaient hâte d'en finir avec leurs tirades alors que la langue de Racine, à cause de cette densité dont nous avons perdu l'habitude, exige un débit calme, sans aucune précipitation. C'est cette hâte qui faisait parfois passer inaperçus les vers les plus lourdement chargés de sens et de poésie. Mais quoi qu'il en soit, cette *Bérénice* de la télévision canadienne restera pour moi un beau souvenir. Et longtemps, j'aurai dans la mémoire cette

dernière image de la pièce, image merveilleusement composée, de Titus et d'Antiochus, face à face, la tête penchée, encadrant Bérénice, dans une attitude de lutteurs résignés, réconciliés avec l'implacable dureté de la vie après un rude combat. Il suffirait de quelques heures comme celles-là chaque année pour que soit bénie la télévision.

Et voilà pour le premier bienfait.

Que la représentation d'une pièce de Racine ait donné lieu à une série d'articles importants dans nos journaux, à une petite querelle de bon ton entre André Laurendeau et Gilles Carle, voilà qui est fort réjouissant. Cette agitation autour des œuvres crée un climat favorable à la vie de l'esprit. En France, les disputes autour d'un roman, d'une pièce de théâtre, d'un film, sont choses courantes ; quand Montherlant a fait jouer son *Port-Royal* il y a quelques années, c'est tout cet épisode douloureux de l'histoire religieuse de la France qu'ont fait revivre de multiples études dans les journaux et revues. C'est peut-être là ce qu'on pourrait appeler les marges de la littérature. Ici, au Canada, nous étions plus sensibles jusqu'à présent aux gros scandales politiques qu'à l'ergotage infime, qu'aux discussions raffinées sur l'interprétation des classiques. Mais l'équilibre entre les deux s'établira bien un jour ou l'autre, « car nous grandissons »... D'ailleurs, dans le cas de *Bérénice*, je souhaiterais que cela aille beaucoup plus loin : que Jean-Paul Fugère écrive un article ou accorde une entrevue pour nous éclairer sur sa conception d'une tragédie de Racine à la télévision ; que les comédiens répondent aux critiques, nous parlent des difficultés de dire le vers classique ; que la télévision organise un débat, à l'intérieur d'une émission sur les lettres, où Laurendeau et Carle définiraient leur attitude devant Racine.

« Lorsque les disputes à propos de l'interprétation d'une œuvre nous tiennent tellement à cœur, c'est le signe qu'elle se trouve mêlée à notre propre histoire, de sorte qu'on ne peut l'atteindre sans nous blesser », écrit Mauriac dans les quelques pages lumineuses qu'il consacre à Racine dans ses *MÉMOIRES INTÉRIEURS*. Et c'est là le troisième bienfait de cette représentation de *Bérénice* à la télévision : d'établir que chez nous aussi Racine est inextricablement mêlé à notre propre histoire. Tout comme les Français, nous nous disputons sur Racine qui fait partie de notre héritage commun.

Jean-Paul Vanasse

Syndicalisme d'affaires ?

Les gens pour qui une hausse de salaire ne représente, chez le travailleur, que quelques livres de steak ou quelques bouteilles de bière supplémentaires au réfrigérateur, se plaisent à dénoncer, comme étant exclusivement « d'affaires », le syndicalisme nord-américain. Le mouvement syndical du Québec leur a apporté un démenti éclatant, récemment, en se prononçant sur des questions de portée avant tout culturelle, dont on pouvait penser qu'elles intéressaient surtout les intellectuels.

Oui à la « solution Lacoste ».

Pour sa part, la Fédération des travailleurs du Québec, qui est avec la CSN l'une de nos deux grandes centrales syndicales, s'appête à faire savoir à la Commission royale d'enquête sur l'éducation qu'elle dit « oui » à la « solution Lacoste », qui prévoit un remaniement complet du Conseil de l'instruction publique et ouvre la porte à l'école laïque.

En adoptant une déclaration de principe en ce sens à leur congrès de novembre dernier, il est bien évident que les travailleurs du Québec n'avaient pas exactement les mêmes préoccupations que le Mouvement laïc de langue française. La FTQ s'intéresse avant tout à la démocratisation de l'enseignement, tant du point de vue de l'accessibilité que de sa gestion et du respect des droits de l'homme.

Dans un mémoire publié en 1958 de concert avec la CSN, la FTQ se contentait, en maintenant la présence « ex officio » des évêques au Comité catholique, d'exiger une certaine démocratisation de la participation laïque. On ignore si la CSN, même déconfessionnalisée, va pouvoir suivre dans cette nouvelle voie la FTQ, qui demande maintenant la création d'un ministère de l'Instruction publique et une certaine forme de présalaire aux étudiants.

Non au séparatisme.

Par contre, c'est presque simultanément que les deux centrales ont rejeté le séparatisme, tout en reconnaissant la légitimité des griefs dont ce mouvement s'est fait l'interprète. Les séparatistes n'avaient jamais manifesté beaucoup d'empressement à discuter leur thèse au sein d'associations populaires, à lui faire subir ce que les psychologues appellent le « test de la réalité ». On en discutait surtout entre intellectuels et petits-bourgeois.

Maintenant que les représentants de plus de 300,000 syndiqués du Québec ont dit « non » au séparatisme, on peut imaginer que les historiens fixeront au début de l'hiver 1961, le moment où les séparatistes trouvaient enfin en M. Marcel Chaput leur premier martyr : ce qui sera vraisemblablement le commencement de la fin pour le mouvement.

Noël Pérusse

Le séparatisme et la constitution canadienne

L'indépendantisme du Québec a récemment été étudié à peu près sous tous les aspects. Un quotidien montréalais a publié une série d'articles rédigés par des experts, tels des économistes, des psychiatres et des juristes, alors qu'un hebdomadaire demandait à un historien de recenser les volumes de MM. Barbeau et Chaput. Sans parler des autres commentaires lus ailleurs ou entendus à des conférences ou sur les ondes radiophoniques... tout semble donc avoir été dit ! Et pourtant, nous voulons maintenant orienter la discussion vers un autre aspect du problème : la constitutionnalité.

Il ne s'agit donc pas de savoir si nous sommes émotivement favorable ou non au séparatisme, ni de découvrir si le phénomène est viable. Nous n'avons qu'une seule préoccupation : replacer l'idée séparatiste à l'intérieur des cadres où elle évolue, à savoir la constitution canadienne et le Commonwealth.

Dans son bouquin, « J'ai choisi l'indépendance », M. Raymond Barbeau ne se préoccupe pas outre mesure de ce problème. Dès le départ, d'ailleurs, il précise qu'il a évité la réfutation trop légale (p. 13). Son argumentation pourrait cependant se résumer à peu près comme suit : l'A.A.N.B., 1867, est un pacte. Ce pacte a été violé ; de là, nous avons le droit d'y mettre fin unilatéralement (pp. 82 et 87). Conséquences : le consentement des Canadiens anglais n'est pas requis, et l'indépendance dépend avant tout de la volonté des Canadiens français.

M. Marcel Chaput — « Pourquoi je suis séparatiste » — partage avec M. Barbeau au moins une idée de base : l'indépendance relève de la volonté des Canadiens français (p. 76). Ceci étant dit, M. Chaput consacre plus d'importance au point de vue légal, bien que,

de son propre aveu, il soit préoccupé beaucoup plus par les faits que par l'interprétation des textes (p. 20). Il confesse néanmoins que selon l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique l'indépendance serait inconstitutionnelle. Mais, ajoute-t-il, cette même indépendance des Canadiens français transcende l'A.A.N.B., et serait en outre légitimée par l'art. 1 (2) de la Charte des Nations-Unies qui reconnaît le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (p. 88).

Ces arguments, tout au moins en partie, suggèrent que nous pourrions agir seuls, sans tenir compte du reste du pays, i.e. du parlement fédéral et des neuf autres législatures provinciales. Nous voulons donc insister sur ce point qui est un *fait* important, à savoir, comme nous l'écrivions au début, que nous faisons partie du Canada et du Commonwealth.

Le droit de sécession (entendu au sens de faculté d'un gouvernement régional, agissant seul, de quitter une fédération) n'est point mentionné dans la constitution canadienne. Pas plus d'ailleurs que dans les constitutions australienne, américaine ou suisse. Il semble même qu'il soit essentiel que dans tout état fédéral ce droit ne soit pas concédé aux gouvernements régionaux car autrement, dit-on, cela placerait le parlement central dans un état de subordination vis-à-vis les législatures locales.

Malgré cela, nous connaissons un précédent, — et vous savez la force du précédent dans le monde anglo-saxon — une tentative infructueuse de sécession au sein du Commonwealth : celle de l'État de « Western Australia » en 1934. Les autorités de cet État adressèrent alors une requête au parlement britannique le priant d'amender la constitution australienne de façon à lui permettre de se retirer. L'étude en fut confiée à un comité formé de membres des deux Chambres. Ceux-ci firent rapport en 1935 et rejetèrent la requête en insistant sur le fait que l'État n'avait ni la qualité ni la capacité d'adresser cette pétition (« no locus standi »). Cette demande aurait dû venir du parlement australien lui-même puisqu'elle concernait la constitution du pays. Et même alors — évidemment ceci se passait en 1935 — l'acceptation n'eût point été automatique.

Pourquoi rappeler cet événement ? Pour préciser que légalement parlant l'indépendantisme ne pourrait être réalisé que par un amendement constitutionnel auquel consentiraient les Canadiens anglais. Probablement par requête à

Londres d'ici le rapatriement de la constitution, ce qui suppose la coopération d'Ottawa, et par discussion avec les autorités exclusivement canadiennes par la suite. En d'autres termes, pour réaliser sans violence l'indépendance du Québec, il faut tenir compte du *fait* constitutionnel canadien, et non le considérer comme quantité négligeable.

En terminant, nous concédons volontiers cependant — et sur ce point nous rejoignons M. Chaput — que le droit ne transcende ni la justice ni la volonté librement exprimée d'une nation. Mais rappelons-nous aussi que si les structures constitutionnelles d'un État ne sont point éternelles, la réforme doit *d'abord* s'efforcer de suivre les moyens prévus à cette fin.

MM. Chaput et Barbeau nous pardonneront d'avoir porté le débat sur le terrain constitutionnel, alors qu'eux considèrent le phénomène comme entièrement politique, ce qu'il est avant tout.

René Hurtubise

Commentaires sur la Commission Salvas

Instituée en vertu de la loi concernant les enquêtes sur les affaires publiques (1941 S.R.Q. ch. 9) pour étudier les pratiques d'achat de l'ancien gouvernement de l'Union Nationale et la vente du réseau métropolitain de gaz à la Corporation de gaz naturel du Québec, la Cour d'Appel de la province de Québec par un jugement en date du 14 décembre 1961 permettant cette dernière étude, cette commission détient-elle ses pouvoirs du lieutenant-gouverneur en conseil, selon une opinion (non nécessairement la sienne) émise par son président, l'Honorable Juge Élie Salvas de la Cour Supérieure ?

L'on sait que la commission avait interrompu son enquête voici environ un mois à la suite d'une injonction émise contre elle devant la Cour Supérieure et ce malgré l'article 17 de la Loi qui prévoit que « nul bref d'injonction ne peut entraver ou arrêter les procédures des commissaires à l'enquête. » Selon le requérant, la Commission siégeait illégalement, n'ayant pas été émise sous le Grand Sceau de la Province.

Depuis lors, le requérant s'est désisté de son injonction, laissant la commis-

sion poursuivre son enquête en toute quiétude. Il faut dire que les commissaires avaient d'ailleurs repris leur travail à la suite d'une nouvelle commission émise cette fois avec le Grand Sceau. La reprise de l'enquête s'imposait non seulement à cause de l'intérêt public mais aussi parce que l'article 5, 3ème paragraphe de la loi stipule que « les commissaires ne peuvent ajourner l'enquête à plus d'une semaine, sauf quand ils y sont autorisés par le procureur général. »

L'apposition du Grand Sceau dont le secrétaire de la province est le gardien avait-elle tellement d'importance que son absence viciât absolument la Commission ? Le tribunal d'enquête siégeait-il alors sans véritable existence légale ou juridique ?

Si, comme le fait remarquer le Juge Salvat dans un « obiter dictum, » une commission d'enquête obtient ses pouvoirs par prérogative royale, alors l'apposition du Grand Sceau de la province peut avoir son importance et l'article 61 paragraphe 20 de la Loi concernant les statuts de la province de Québec (1941 S.R.Q. ch. 1) peut recevoir une application stricte : « Le mot « commission » chaque fois qu'il se rapporte à une commission émise par le lieutenant-gouverneur en vertu d'un statut ou d'un arrêté en conseil, signifie une commission sous le Grand Sceau, formulée au nom de la reine » ; mais si les pouvoirs sont accordés par le lieutenant-gouverneur en Conseil, alors le fait pour celui-ci de nommer une commission sans Grand Sceau n'importe guère.

En d'autres termes, en plus de l'arrêté adopté par le lieutenant-gouverneur en Conseil, fallait-il sur la Commission l'apposition du Grand Sceau ?

Le 5 avril 1869, fut sanctionnée la première loi concernant les enquêtes sur les affaires publiques. Elle ne comportait que trois articles mais seul le premier nous concerne directement :

Article 596 : « Chaque fois que le lieutenant-gouverneur en Conseil juge à propos de faire instituer une enquête sur quelque objet qui a trait au bon gouvernement de la province, sur la gestion de quelque partie des affaires publiques, ou sur l'administration de la justice, il peut, par une commission émise à cette fin, *accorder aux commissaires chargés de conduire et de diriger cette enquête, le pouvoir d'assigner devant eux des témoins, de leur faire rendre témoignage, et de leur faire produire des documents...* »

C'est tout, la loi n'en dit pas davantage. Par conséquent l'on peut prétendre que la Commission obtenait son pouvoir par prérogative royale, ceux-ci n'étant pas décrits dans la loi.

En 1888, date de la première refonte de nos lois provinciales, le texte est identique et n'est pas plus élaboré. En 1895, par une loi sanctionnée le 21 décembre, l'article 596 des premiers statuts refondus est remplacé par le suivant :

« Chaque fois que le lieutenant-gouverneur en Conseil juge à propos de faire instituer une enquête... il peut, par une commission émise à cette fin, *nommer un ou plusieurs commissaires pour conduire cette enquête* ».

Et suivent une série d'articles bien précis qui énumèrent les pouvoirs et privilèges accordés aux commissaires tels que nous les retrouvons d'ailleurs dans la loi actuelle. C'est donc le lieutenant-gouverneur en Conseil qui détermine depuis les pouvoirs accordés aux commissaires. C'est donc une démocratie parlementaire et pour employer les termes du Juge Salvat, une prérogative du peuple.

D'où nous pouvons conclure que l'apposition du Grand Sceau était une formalité non essentielle et que l'adoption d'un arrêté en conseil était suffisant pour valider la Commission.

D'ailleurs, sans prétendre décider du litige qui aurait pu survenir, nos institutions et nos Cours en particulier exigent heureusement de moins en moins de formalisme ; et c'est heureux.

Réginald Savoie

L'assureur-vie

La prime cueillie par l'assureur-vie est versée à l'agence qui la transmet au centre qui, à son tour, fait rapport à la nation de la montée des réserves liquides. Réservoir gigantesque qui contient des milliards de dollars, et dans lequel puiseront des hommes habiles, compétents, soucieux du bien-être de la nation et qui la favoriseront par un écoulement judicieux, dans tous les canaux économiques, pour que le corps national soit sain, vigoureux.

Le cœur de l'assurance-vie, c'est le centre, là où sont les capitaux. La machine entre en action. Que voit-on ? Un gouvernement fédéral, régulateur de la nation qui demande et reçoit des millions et milliards de l'épargne-vie populaire, sous forme d'emprunt. Ce gouver-

nement alors, pour l'avantage de son peuple, construit les grandes artères modernes qui s'appellent radio, pipe-line, le radar et sa prudence défensive, télévision ; bref, tout ce que la science moderne offre de confort amélioré, de bienfaisance, de défense pour l'homme. Ce gouvernement central améliore nos routes sur rails, allonge nos autostrades nationales, perfectionne notre aviation locale, nationale et internationale. Il creuse le grand canal maritime, merveille de génie et du monde. Par ses œuvres, il hisse le Canada, économiquement, presque au sommet des nations.

Qui a permis tout ça ? Et dans une impressionnante proportion ? L'assureur-vie qui est allé cueillir la petite prime d'assurance-vie, premier embryon infime du capital géant.

Les gouvernements provinciaux canadiens sont plus près du peuple parce que, de par leur autorité et leurs obligations, ils ont accès à une portion réduite de la géographie nationale et servent une fraction de l'ensemble du peuple du Canada. Mais leurs besoins sont à l'égal des exigences de leurs commettants. Et le capital-épargne assurance-vie est au service de leurs œuvres diverses : agriculture, justice, voirie, colonisation, bien-être social, développement des richesses naturelles, aide à l'instruction du primaire jusqu'à l'universitaire, écoles spécialisées, etc., ce grand tout qui fait la province active, prospère, vivante, qu'elle soit à l'Est, au centre ou à l'Ouest. L'assureur-vie voit son œuvre.

Continuons notre visite à tous les niveaux de la géographie humaine peuplant capitale, métropole, cité, ville et village. À tous ces endroits, le capital-épargne assurance-vie a été sollicité et il a répondu PRÉSENT. Avec sa puissance, des services municipaux opèrent pour le groupe : aqueduc, voirie, protection contre l'incendie, hygiène. L'assureur-vie a exercé sa profession avec foi et constance. À son tour, le centre continue le geste en plaçant les argents versés. Ainsi, la nation s'est édifiée. La province a grandi. La capitale s'est épanouie. La métropole a multiplié ses activités. La cité et la ville s'agrandissent. Le village est prospère. Le responsable premier ? L'assureur-vie.

Bernard Benoit

AFFRONTEMENT

... Vous voilà drôlement embarqués, mes Pères. Vous parlez de dialogues, de christianisme vivant et vous offrez votre hospitalité à tout le monde sans discernement. Dans votre comité de rédaction : Guy Viau, Cité Libre, ami de l'art révolté. Un pasteur protestant dès le premier numéro.

Comme vous êtes naïfs, mes Pères !

Alors, vous aussi, Dominicains, vous allez jouer le double jeu du Devoir ni chair ni poisson au point de vue religieux ; double jeu du Nouveau Journal qui veut se racheter d'un mauvais départ en publiant quelques photos du pape ; et bientôt La Presse, déjà sous la patte bien griffée de notre petit lion national, Gérard Pelletier.

Je suis de droite, je suis timoré ? Je ne veux pas comprendre ? — Non, c'est que je me sens de plus en plus seul. Où est la vérité ? Qui a raison ?

Cher monsieur L.,

J'accepte vos doutes, mais sans trop comprendre leur vrai motif. Rassurez-vous. Est-ce que *Maintenant* sera de gauche, de droite, fédéraliste, séparatiste, ancien, nouveau parti, laïcisant, cléricalisant ? Pourquoi pas tout cela à la fois, et encore davantage si possible ? *Ni chair ni poisson* ? Est-ce que *Le Devoir* est tellement *ni chair ni poisson* ? Il ne m'appartient pas d'y répondre. Heureusement ! Mais faudra-t-il transcrire notre *Credo* avant chaque mot que nous écrivons ? Vous savez bien que nous sommes, et de quel bois nous nous chauffons. Mais tant de problèmes se posent au monde et plus particulièrement au Canada français ! Il faut chercher ensemble des solutions, les solutions les plus raisonnables, les mieux équilibrées, adapter ces solutions au pays que nous aimons, sans trahir, sans chercher non plus à étonner et à troubler inutilement. Si j'étais de l'équipe de *Relations*, je citerais immédiatement une phrase d'encyclique. Par exemple : « L'œuvre de l'Église ne permet ni commodités condescendances, ni repos, ni trêve, mais elle exige une impulsion toujours puissante pour correspondre aux volontés du Christ et à leur réalisation dans la vie des fidèles » (Pie XII, 8 mars 1952).

Si un chrétien n'a pas le droit de se taire aujourd'hui, il n'a pas le droit non plus et à moins d'avoir reçu un mandat explicite, ce que nous n'avons pas reçu,

de décider de tout par lui-même, de définir par lui-même sa vérité, de définir *ex cathedra* comme si c'était lui le Concile, le Pape, l'Évêque. Son premier devoir est plutôt de chercher laborieusement avec tous les hommes de bonne volonté, quels qu'ils soient, où qu'ils soient. Nous acceptons ainsi à l'avance de ne pas avoir toujours raison, ...avec l'espoir de n'avoir pas non plus toujours tort.

« Mais, mon Père, vous êtes relativiste, indécis, confus... » Oh ! pas du tout, monsieur. Nous avons nos idées et comme croyants nous optons en faveur d'une forme de culture bien définie (Entre nous dit, *qui n'opte pas* ? Le refus aussi est une option). Nous sommes d'une Église, d'une Église qui a tout de même une expérience de vie plus longue que celle de toutes les sociétés occidentales actuellement existantes. Or, cette Église est militante, en marche. Cela aussi est à retenir.

Où est la vérité ? Qui a raison ? Je vous le répète, cette fois d'une façon plus explicite pour être sûr d'être compris de vous et de vos amis, je vous le répète : pour nous *Dominicains* de *Maintenant*, la raison, la Vérité c'est le Christ, le Christ ressuscité toujours à redécouvrir et que nos préjugés (car nous en avons nous aussi) nous empêchent de saisir et de comprendre jamais parfaitement.

Autre point. Vous notez que *Maintenant* publie des textes douteux. Le doute, monsieur, je regrette de vous le dire,

il est en vous et non pas chez nous. Vous en voulez à Viau, à Pelletier, à Robert peut-être : mais pourquoi, au juste ? Pourquoi toujours vouloir exclure, toujours opposer au risque d'échapper à l'enrichissement de la diversité ? Un adversaire doit-il toujours devenir un ennemi ? Est-ce cela notre christianisme ? — Notre revue est celle d'une cité ouverte. Elle est à tous ceux qui aiment les vérités discutées, les chemins bien alignés et les routes fraternelles ; elle veut être un carrefour d'hommes de bonne volonté s'efforçant chacun à sa manière, chacun avec ses mots, à construire le bonheur du monde. Vivent alors les dialogues francs et vifs ! Vivent les échanges d'hommes vrais et libres ! À une condition cependant : le respect des personnes. Certes, nous acceptons la satire, la critique, les sincérités exaspérées, les colères justifiées par des principes ou des faits raisonnables, mais au plan des idées uniquement. L'effronterie, la haine, l'insulte pour l'insulte ne nous intéressent pas. Oh ! pas du tout. Ni les docteurs ès chicanes, ni les spécialistes des barricades, ni les tricheurs. Nous voulons un dialogue positif d'hommes francs et forts. Nous sommes ainsi bâtis et nous nous sentons si limités que nous sommes incapables d'autre chose.

Benoît Lacroix, O.P.

— « Même dans les nations quasi unanimement catholiques comme l'Irlande ou le Canada français, l'esprit missionnaire a sa place, car un épiderme religieux y recouvre souvent une indifférence pratique ». (Joseph Foliet : *Le Catholicisme mondial d'aujourd'hui*, p. 102).



Yves Thériault : un romancier qui écrit beaucoup de romans

par Guy Robert

Yves Thériault a publié, en 1961, cinq romans : *Ashini*, *Cul-de-sac*, *Amour au goût de mer*, *Le Vendeur d'étoiles*, *Les Commettants de Caridad*. Il y a dans l'œuvre abondante de ce romancier fécond deux excellents livres, *Agaguk* et *Les Commettants de Caridad*, qui excusent l'avortement partiel ou complet des dix autres ; après tout, un écrivain prolifique ne peut pas toujours signer des chefs-d'œuvre, car il deviendrait par le fait même ennuyeux au possible, et pour la critique qui n'aurait qu'à chanter en chœur ses louanges solennelles, et pour le public qui se lasserait vite de tant de perfection. Mais rassurons-nous, Yves Thériault n'en est pas encore là !

Je ne voudrais pas m'attarder à *Ashini* ou à *Cul-de-sac*, que j'ai eu l'occasion d'analyser à la *Revue dominicaine* : le premier possédait un souffle épique qui animait le paysage frustré et violent et donnait aux personnages une densité dramatique envoûtante ; le deuxième mêlait des fantaisies psychologiques saugrenues à des contorsions métaphysiques hâtives pour former un roman d'un impact indiscutable, mais d'une digestion difficile.

Le Vendeur d'étoiles (Fides, Montréal) réunit douze contes sans grand intérêt, écrits entre 1946 et 1957, plus faibles que ceux de « Contes pour un homme seul ». Un thème se dégage, celui du départ, sorte d'ostracisme dont les principales variantes sont l'émigration (Luigi, Anna : le même son de cloche reviendra dans « Amour au goût de mer »), le rêve (*Le Vendeur d'étoiles*, *Midas*), la fantaisie (*Norbert*, *Le Puits*, *Le Fondateur de cloches*), la fatalité (*L'Arbre*, *Le Chat*, *La Sécheresse*), la mort (*Le Bateau blanc*). L'écriture est honnête, sans plus, et ne mériterait ni louanges ni remontrances chez un débutant. On sent à quelques détours qu'il y a tout de même du nerf chez Thériault, mais les muscles semblent ici ankylosés, les ressorts, lâches. De plus, ces contes se nuisent les uns aux autres et engendrent une étrange monotonie : au lieu de s'additionner, ils se soustraient...

Amour au goût de mer (Beauchemin, Montréal) est un roman de 132 pages qui aurait pu faire une bonne nouvelle de 50 pages. Je m'en prends surtout au méli-mélo de la composition : des ex-

traits de poèmes de Saint-John Perse côtoient mal les pages prosaïques de l'auteur, même quand il se donne des grands airs à la Claudel (page 38, sq.), un Claudel essoufflé après deux versets, un Claudel qui aurait perdu le sens de la parole symphonique, qui aurait perdu le don de l'intuition cosmique.

Il y a une étrange façon de « vivre de sa plume » : c'est d'en faire mourir ses œuvres. Aucun écrivain, je crois, ne peut donner en une seule année cinq bons romans, même s'il possède l'occasion d'alimenter son inspiration aux sources vives des courriers du cœur. Dans ce livre, l'histoire est d'une banalité larmoyante. Si l'auteur a voulu renouveler l'exploit d'*Aaron*, d'*Agaguk* ou d'*Ashini* en traitant en variante le problème de l'ostracisme minoritaire qui frappe parfois chez nous l'immigré italien, il a royalemment manqué sa cible ; mais s'il a voulu attendrir l'auditoire des midinettes à l'œil humide, et celui des vieilles filles sentimentales, (ce qui est son droit strict), le baisser de rideau sera glorieux, et l'ovation éternelle, comme celle qui a suivi « *Aurore l'enfant-martyre* ».

Les Commettants de Caridad (Institut littéraire, Québec) est un grand livre, une véritable œuvre d'art. Le style de Yves Thériault me semble plus alerte que dans *Agaguk*, plus incisif, moins tendu. L'auteur s'y révèle un excellent conteur (ce qu'on savait depuis 1944) et un écrivain qui peut manier le clavier avec dextérité, précision et (mais oui!) élégance : on avait donc raison de reprocher à Thériault de bâcler des livres qu'il peut fort bien, s'il s'en donne la peine, nous offrir dans une langue

correcte, avec une affabulation ingénieuse et une originalité puissante.

Le thème de l'ostracisme, qui devient le thème fondamental de Thériault, se complique ici d'un nouvel éclairage, celui du bouc émissaire, mais du bouc émissaire volontaire et lucide : « Voici ce que je propose en toute lucidité. Je prendrai tout sur moi. Votre faute à chacun, la faute de la foule, celle de tout Caridad. La négligence des uns, la timidité des autres, le peu de raisonnement de beaucoup, votre part à vous qui êtes ici, mais surtout ma faute à moi, première et plus grande que toutes les autres, la seule vraiment grave » (pages 291-292). Il y a dans telle attitude, un peu guindée sans doute, une valeur nettement rédemptrice, qui dépouille la sanction de l'ostracisme de ce qu'elle peut avoir d'infamant et de pitoyable : le héros touche à la dimension du demi-dieu et prend, dans les cadres mêmes de la petite société de Caridad, une attitude de symbolisation nécessaire, au-delà du présent, de l'actuel, au seuil de l'éternel.

Depuis longtemps, Yves Thériault me semblait chercher ce difficile équilibre entre le réalisme du quotidien concret (celui justement qu'une récente école du roman de l'objet a de la difficulté à atteindre, à cause d'une trop forte cérébralisation), et le lyrisme de la chaleur humaine : ayant à lire plus de cent nouveaux titres par an, c'est toujours avec plaisir que je m'incline devant une œuvre de la taille des *Commettants*, en y passant quelques heures rares de joie et de plénitude.

M. Thériault, quand il s'en donne la peine ou quand son sujet le possède suffisamment, devient un écrivain au souffle court et amer, à l'âme fruste et un peu brutale, à la poigne solide et vive, aux goûts épicés. On peut accepter d'avance dans la prochaine douzaine de ses romans des diagnostics de rachitisme et d'avortement, si c'est là la condition de trouver deux livres de la qualité d'*Agaguk* ou des *Commettants de Caridad*.

POÉSIE

j'ai une reconnaissance accrochée là
au fond du cœur
une reconnaissance qui veut surnager
une reconnaissance comme une bouée
immergée par un poids trop lourd
un poids trop lourd de reconnaissance
j'ai surtout du miel
une toute petite goutte de miel
qui veut grossir grossir
et se donner
puis j'ai dans ma gorge
des mots des mots
des milliers de mots
couleur de vie
couleur d'amour
couleur de merci
comme des milliers de cerfs-volants
sans vent
mais tout ça ne veut pas sortir
ne veut pas sortir comme je voudrais
que ça sorte
neuf comme de la peau de nou-
veau-né
aussi frais que le vent d'après
l'orage
comme de vrais champs de feux d'ar-
tifice

Jean Sirois

THÉÂTRE

Le T.N.M. peut se flatter d'avoir présenté au public montréalais *l'Opéra de Quat' Sous* de la meilleure tradition brechtienne. En particulier, l'utilisation des panneaux s'est avérée des plus heureuses. Il y avait là-dedans de la fantaisie, et surtout de l'humour, une sorte de clin d'œil de connivence avec le public. On sentait le croc-en-jambe administré lestement aux conventions théâtrales, la parodie de tout un ensemble de traditions auxquelles on veut momentanément ne plus croire. La mise en scène des « songs » surtout jouait carrément dans ce sens, avec çà et là des satires non déguisées de certains morceaux d'opéra, (le duo de la jalousie en particulier), et un éclairage de music-hall. Chaque « song » était nettement un numéro, dont la musique brinquebalante de Kurt Weil ajoutait à l'atmosphère de hors-d'œuvre. C'était en somme, ainsi que l'a voulu Brecht, l'attitude du comédien devenu MacKie-le-couteau ou Polly Peachum, qui projette son propre personnage sur un plan différent : c'est une interprétation à la seconde puissance. D'autre part, le décor, les costumes, l'organisation générale de la mise en scène brillante de Jean Gascon, cet éblouissant salut final, l'extraordinaire interprétation de Monique Leyrac (Polly

Peachum) et Pauline Julien (Jenny-des-Lupanars), ont contribué à faire de *l'Opéra de Quat' Sous* une indubitable réussite dramatique. Le public a été ravi, Il a crié bravo ! Il s'est senti complice de cette forme dramatique.

Cette complicité cependant a peut-être entraîné le spectateur à sous-estimer la force du texte même de la pièce. Toutes les tares de l'humanité y sont mises à nu. Tous les remèdes, faux ou vrais, y sont percés à jour : ils ne contiennent que pourriture. *L'Opéra de Quat' Sous*, c'est un truisme de le dire, est un des plus violents réquisitoires jamais intentés aux sociétés humaines.

Le spectateur de Brecht ne peut pas réagir avec autant de force que le lecteur ; la satire est là, sur les tréteaux, tonitruante, aidée par la mise en scène et pourtant, d'un autre côté, estompée par elle. De là sans doute le malaise du spectateur, le plus souvent venu de la classe des privilégiés. Malaise qui est apparu avec beaucoup de force, lors de la soirée de gala donnée par le T.N.M. pour célébrer son dixième anniversaire. Le choix de cette pièce les a fait en somme s'installer au cœur du paradoxe. Et comme le dit si bien Jean-Claude Hémerly, le traducteur, le succès de la pièce « repose en partie sur un malentendu, dénoncé par Brecht dès les premières représentations : le public, comparable en cela à celui des premières représentations du *Mariage de Figaro*, applaudit les tirades les plus cinglantes comme des traits d'esprit insolents et gratuits, sans en saisir le redoutable pouvoir de subversion. »

Micheline Dumont

PEINTURE

L'année 1961 aura été, par rapport à la jeune peinture canadienne, une époque de bon travail et surtout de révélation sur le marché extérieur : le peintre-graveur montréalais Albert Dumouchel exposait à la grande biennale de Milan ; Marcelle Ferron, qui vit à Paris depuis plusieurs années mais qui vient à Montréal régulièrement, pour exposer, participait de son côté à la biennale de Sao Paulo ; pendant qu'au Stedelijk Museum d'Amsterdam on faisait à Paul-Émile Borduas, décédé prématurément en 1960, les honneurs d'une grande rétrospective.

Les œuvres de plusieurs de nos jeunes peintres, et aussi évidemment de leurs aînés, circulent dans les expositions et sont en montre dans les galeries des pays étrangers. Il n'est pas inutile de rappeler que Jean-Paul Riopelle est

depuis quelques années déjà une vedette de l'École de Paris, et que le nom d'Alfred Pellan est connu à travers le monde. À propos de Pellan, il faut citer cette bonne exposition, dans l'ensemble, des grandes œuvres de ce maître canadien au Musée des Beaux-Arts de Montréal, au tout début de l'année 1961.

L'automne 1961 a été une saison particulièrement mouvementée et intéressante, en ce qui concerne la peinture montréalaise. Les expositions se suivaient et s'entrecroisaient, serrées et presque toujours d'excellente qualité. Du moins, l'intérêt était nettement éveillé, et l'amateur ne savait plus bientôt où donner de la tête. Plusieurs jeunes peintres ont établi leurs premiers contacts avec le grand public, et parmi ceux-là il faut signaler Germain, Claude Girard, Monique Charbonneau.

Quelques peintres connus depuis quelques années ont profité en 1961 d'une période d'affirmation qui établit solidement leur réputation pourtant encore jeune : Rita Letendre et Réal Arsenault, qui ont tenu deux expositions chacun. Rita Letendre nous est apparue dans tout le dynamisme créateur qui caractérise cette puissante artiste : deux expositions simultanées nous la présentaient comme une force irrésistible, au pouvoir presque sans limites. Ses toiles sont généreuses et fougueuses, ses gestes ne semblent pas hésiter devant le défi de la toile blanche, et jaillissent, aigus, poignants. L'exposition d'automne de Réal Arsenault était le fruit d'une fructueuse retraite dans la grande nature sauvage de la Gaspésie : l'art du peintre s'était détendu, reposé, calmé, et les toiles formaient de solides compositions, mûries, d'une densité et d'une émotion qui témoignaient d'une profonde communication au paysage, au grand paysage canadien.

Dans cette même perspective du paysage d'ici, l'œuvre de Claude Girard, belle, pure, simple, dépouillée, comme s'il s'agissait d'un grand drame, peut-être encore mieux d'un rituel. Il y a chez Girard un sens de la contemplation, que l'on retrouvait d'ailleurs dans les dernières toiles de Gérard Tremblay, dont les glacis et le mystère traduisent une maîtrise admirable.

Germain avait été, au printemps 1961, une révélation tenant du prodige : on recevait en décembre, de Paris, des compositions d'une qualité et surtout d'une maturité qui donnent le vertige quand on sait l'âge de cet artiste. Germain, un nom à retenir parmi ceux, de plus en plus nombreux, de la jeune génération.

L'ESTOC

MUSIQUE

Les deux représentations de *La Traviata* de Verdi par l'Opéra Guild de Montréal, au théâtre Her Majesty's à la fin du mois dernier, nous permettent quelques considérations sur l'opéra contemporain. Il semble pour le moins curieux qu'une œuvre de Verdi suggère les réflexions sur l'opéra de notre temps. Mais en regardant de plus près, on s'aperçoit que *La Traviata*, inspirée du roman et de la pièce « La Dame aux Camélias » d'Alexandre Dumas, fils, fut l'un des premiers, sinon le premier ouvrage lyrique, à traiter un sujet contemporain.

La pièce de Dumas fut mise à l'affiche en 1852 et Verdi, alors en voyage à Paris, fut séduit par cette pièce traitant des mœurs de la société parisienne de l'époque. Il commanda un livret à son collaborateur Piave et arrêta la composition de *Il Trovatore* alors en cours pour s'adonner à *La Traviata* qu'il compléta en quelques semaines seulement. Mettant en scène des personnages bien de l'époque, *La Traviata* fut un échec lors de la première au Teatro La Fenice de Venise, le 6 mars 1853. À l'unanimité, la critique reproche à Verdi de traiter un sujet contemporain et de mettre en scène des personnages portant des costumes de l'époque. « L'Opéra doit s'inspirer de sujets mythologiques ou historiques, » clamèrent les édiles de la presse vénitienne. Verdi, en homme habile et rusé qu'il était, revisa un peu l'ouvrage et il fut de nouveau chanté quelques mois plus tard, mais cette fois, l'action en était reculée au 17^{ième} siècle ! Ce fut un succès foudroyant.

Y aurait-il donc incompatibilité entre opéra et la vie quotidienne, celle de tous les jours ? Peut-on écrire avec succès un opéra dont le sujet serait emprunté à la vie quotidienne de notre siècle ? Il est difficile d'être catégorique mais en se basant sur le passé, on peut affirmer que les opéras à succès traitant de sujets contemporains à leur époque sont rarissimes, pour ne pas dire inexistantes.

Aussi, on peut dire que l'opéra à notre époque, s'il n'est pas mort, traverse une période difficile. Menotti a été l'un des rares compositeurs modernes à faire chanter des personnages du vingtième siècle avec la sincérité des compositeurs romantiques. Le succès de ses œuvres dans le monde entier semble avoir réconcilié le public avec un art qui semblait désuet. Des réussites comme *Wozzeck* d'Alban Berg et *Peter*

Grimes de Britten restent des cas isolés, et ne représentent pas une renaissance de l'art lyrique valable pour l'avenir.

L'opéra est peut-être mort ou sur le point de mourir mais personne ne peut rien pour arrêter son déclin. L'avenir ne réside sûrement pas dans un opéra qui parlerait de l'âge nucléaire ou de l'espace. Ces sujets seraient difficiles sinon impossibles pour créer une œuvre d'art valable et durable. Tout au moins jusqu'au jour où un nouveau compositeur apparaîtra à l'horizon et prouvera le contraire.

Gilles Potvin

CINÉMA

On a dit de *King of Kings* tout le mal qu'on pouvait ; on a même fait du zèle, accumulant pour détruire le film des énormités plus graves que celles qu'on pouvait honnêtement lui reprocher. Notre critique ordinaire n'est pas tellement exigeante pour Brigitte Bardot, pourquoi le serait-elle à ce point en présence d'un essai du même genre et qui ne vise qu'à distraire et à amasser des dollars ? Je n'ai pas vu toutes les *Passions* du Christ filmées jusqu'à ce jour, j'ai pourtant trouvé celle-ci l'une des moins mauvaises. Moins mauvaise en tout cas que l'ancien *King of Kings* — véritable musée des horreurs ; moins mauvaise que le second *Ben-Hur*. L'impression n'est jamais fâcheuse, la figure du Christ et des principaux personnages reste attachante. En plein Moyen-Âge, sur le portique des cathédrales, les *Mystères* avaient bien aussi leurs distorsions, leurs naïvetés, leurs concessions au mauvais goût d'un peuple pourtant chrétien : faut-il attendre du cinéma d'un siècle qui n'est plus un siècle de foi, et qui ne s'adresse même pas à un auditoire de croyants, une orthodoxie illimitée ?

Ce que les catholiques n'aperçoivent pas, il me semble, c'est que l'optique du film est juive. Les Juifs ont bien le droit de penser à leur manière le mystère de Jésus, et nous serions injustes de leur reprocher d'être ici fidèles à eux-mêmes. Ils ont même, pour saisir certains aspects de l'humanité du Christ, une affinité naturelle qui nous manque, à nous, les Gentils ! L'expérience affreuse des dernières années a permis à beaucoup de Juifs de retrouver au fond d'eux-mêmes certains traits, certains états d'âme, que les Évangiles laissent pressentir et que leur témoignage actuel met en lumière. Occupation romaine, déportations massives, flamme d'un nationalisme irréduc-

tible, regain d'un messianisme exacerbé chez les uns, pacifiste chez les autres : toute cette atmosphère de *King of Kings*, par-delà les références trop claires à l'aventure hitlérienne, est bien proche de celle dont l'Évangile évoque aussi le tableau et qu'en d'autres temps nous n'aurions peut-être pas su retrouver et repenser.

Les deux figures dominantes du film sont *Barabbas* et *Jésus* : les deux faces du messianisme traditionnel, guerrier et pacifique. De *Barabbas*, s. Matthieu dit qu'il était un « prisonnier fameux » 27 16, ce qui justifie partiellement la part du lion qui lui est faite et qui permet d'éviter, au moment de la Passion, l'espèce de non-sens d'un choix trop odieux entre un *Barabbas* qui n'aurait été qu'une vulgaire canaille et *Jésus*.

Quoi qu'on ait dit ailleurs, et qui me paraît fort simpliste, j'ai été touché par le rôle extraordinaire confié à la *Vierge Marie*. Comment oublier, en particulier, au moment de l'ensevelissement de Jésus, ces yeux pleins d'espoir que Marie jette à l'Apôtre Jean ? Si aucune influence catholique n'a joué ici, je ne connais dans l'âme juive qu'un point de rencontre : l'image de la mère des sept enfants dont il est question en 2 *Macchabées* 7 23 et qui, mue par sa foi en la résurrection dernière, encourage son fils en ces termes : « Ne crains pas ce bourreau mais, te montrant digne de tes frères, accepte la mort, afin que je te retrouve avec eux au temps de la miséricorde ! »

La *Sainte Cène* est d'une grande fidélité au texte et peut-être seulement un peu trop style italien. Le *Sermon sur la Montagne*, n'était la surcharge des costumes, des couleurs, etc., est une approche intéressante du récit évangélique : on a l'impression d'être aux sources mêmes du *Sermon*, dans ce dialogue avec les foules qui interrompent, questionnent, attaquent Jésus, et reçoivent de lui successivement des répliques parfois indulgentes, parfois cinglantes. Que n'a-t-on procédé ainsi avec le Baptiste, si guindé et si froid dans son bel habit vert ! S. Luc fournissait pourtant d'emblée (cf. 3 10, etc.) des tableaux d'un pittoresque remarquable !

Le vrai reproche que je ferais à *King of Kings* est qu'il fausse à certains moments la vérité des textes pour défendre une cause : la cause juive ! Aucun juif n'est, dans le film, vraiment responsable de la mort de Jésus. Les Prêtres sont absents du Procès, et Pilate seul décide de la Crucifixion. *Hérode* est bien montré dans toute sa laideur mais, justement,

il est arabe ! Judas n'a plus rien du voleur dont s. Jean dit « qu'il tenait la bourse et dérobait ce qu'on y mettait » 11, 6 : il n'est qu'un nationaliste maladroit mais, fondamentalement, bien intentionné. Cette coloration audacieuse, voire cette falsification de données historiques universellement connues, est choquante et dessert la cause qu'elle voulait probablement servir. Pourquoi Jésus serait-il une épine au pied du seul Israël : tous nous avons trempé dans sa mort et, devant la Croix, Israël rassemblé n'est que l'image de l'humanité entière à qui Jésus pardonne.

Hyacinthe-Marie Robillard, O.P.

LIVRES

Archives des Lettres canadiennes, Éd. de l'Université d'Ottawa, 1961.

Ce précieux document, abondant de 350 pages, publié par le « Centre de recherches de littérature canadienne-française » de l'Université d'Ottawa, nous renseigne, d'une façon pertinente, exacte et vivante, d'abord sur le mouvement littéraire de Québec vers 1860 (sept études), et ensuite sur un essai de bilan littéraire partiel de l'année 1960. Paul Wyczinski et Gérard Bessette s'y occupent d'histoire littéraire et d'études critiques (entre autres, de « L'Histoire de la littérature canadienne-française » de Gérard Tougas) ; Jean Ménard s'y intéresse au roman et au conte ; Cécile Cloutier, à la poésie ; Bernard Julien, au théâtre, et Camille Mailhot, aux écrits divers. Enfin, un court, trop court article de Brian Robinson sur les lettres canadiennes-anglaises.

Teilhard de Chardin : Hymne de l'Univers, Éd. du Seuil, Paris, 1961. (Distribution Fomac, Montréal).

On a réuni dans ce beau livre des pages rassurantes et profondément religieuses de l'auteur du « *Phénomène humain* ». Un premier texte, « La Messe sur le Monde », donne à cet acte liturgique fondamental une extension dans le sens d'un Corps mystique englobant généreusement tout l'univers teilhardien. « Le Christ dans la Matière » se rattache aux écrits mystiques les plus valables. « La Puissance spirituelle de la Matière » nous propose des réflexions vertigineuses et d'une difficile lucidité. Finalement, des « Pensées » sur la présence de Dieu au monde, sur l'Humanité en marche, sur le sens de l'effort humain, et sur le « Christ total » attirent notre attention sur le prêtre dans Teilhard qui, sans jamais s'effacer de-

vant le savant-philosophe, refusait toutefois de monopoliser la conscience. On sait les contestations officieuses et officielles apportées aux écrits de celui qui savait dire : « Voici l'Univers ardent, ce Monde plein d'Absolu ». De nombreuses « notes des éditeurs » précisent ici les moindres audaces d'expression de l'auteur dont le souffle poétique, l'élan mystique, et le vaste esprit cosmique nous envoûtent profondément.

G. R.

REVUES

Le Québec, État français, par Auguste Viatte ; Signes du temps, Paris, novembre 1961.

M. Auguste Viatte est au courant de nombre de problèmes nous concernant, aussi étudie-t-il avec compréhension la signification de la visite à Paris de M. Lesage, dans le contexte de la Maison du Québec. M. Viatte parle entre autres choses de « la fin de l'isolement » et surtout il nous définit comme « des Français d'un autre type » : « le Français de France serait déçu s'il s'attendait à rencontrer au Canada ses pareils ou, comme les Canadiens l'ont cru à tort et l'ont fait croire, des contemporains de saint Louis ou de Jeanne d'Arc miraculeusement figés dans une psychologie immuable ; ils ont été modelés par trois siècles de vie au Nouveau Monde, par les luttes contre la nature et le dynamisme des espaces infinis, par le contraste entre leur tradition sans coupure révolutionnaire et le bourdonnement obsédant de la ruche américaine toute voisine ; ce sont à présent des Français d'un autre type. Français pourtant par leurs lectures, par leur langage et tout ce qu'il véhicule, par leurs habitudes d'esprit, par mille et une affinités qui leur inspirent pour la France un amour jaloux et susceptible. » M. Viatte replace cette visite de M. Lesage à Paris dans la perspective d'autres événements importants : le congrès, à Montréal, de l'association internationale des universités de langue française, le congrès à Paris de l'association canadienne des médecins de langue française, la réunion de l'association internationale des éditeurs de langue française.

Dix-sept artisans du cinéma canadien, par l'équipe Objectif 61, Montréal, octobre 1961.

Étude vivante d'un aspect de notre cinéma sur lequel on néglige trop souvent d'arrêter son attention : celui des artisans sans qui il ne peut évidemment

pas y avoir de cinéma. De courtes biographies sont suivies de l'énumération des œuvres de chacun, et les petites analyses-critiques sont faites avec précision, minutie, et surtout beaucoup d'honnêteté.

Huit films canadiens, par l'équipe Objectif 61, Montréal, octobre 1961.

La même équipe se partage ensuite l'étude de huit films canadiens récents. Cette revue, soignée et dynamique, remplit bien sa fonction de servir la cause de notre cinéma canadien, en étant à la fois compréhensive et exigeante ; difficile équilibre à établir, et l'on sent bien vibrer dans ces pages l'amour du septième art et le fort désir qu'il soit de meilleure qualité possible. Les réflexions de J. Lamoureux, sur le Festival international du Film de Montréal, 1961, complètent les comptes rendus de journaux locaux et dégagent quelques idées intéressantes.

Les Lettres canadiennes en France, par David-M. Hayne : Revue de l'Université Laval, Québec, octobre 1961.

Cette quatrième et dernière partie de l'étude de M. Hayne couvre la période de 1918 à aujourd'hui et termine sur une note optimiste, tout en étant réaliste, l'examen des rapports de notre littérature avec la France : « De nos jours, les livres canadiens se font éditer et distribuer en France par les grandes maisons d'édition ; ils sont appréciés dans les journaux et revues de Paris, sont exposés à la vitrine des libraires, sont honorés de prix littéraires. La littérature canadienne a conquis une modeste place dans les manuels, les anthologies et les bibliographies ; elle fournit la matière d'articles et de thèses académiques. » Il y a un petit accent « protectionniste » et paternaliste dans ces derniers propos, dont nous devons encore nous accommoder...

G. R.

Nos collaborateurs du mois

- Anne-Marie :**
Auteur de « L'Aube de la joie » et « La nuit si longue ».
- Audet, (J.-P., o.p.) :**
Professeur à l'École Biblique de Jérusalem et au Collège Dominicain d'Ottawa.
- Benoît, (Bernard) :**
Directeur des relations extérieures de l'Alliance.
- Desmarais, (M.-M., o.p.) :**
Prieur du Monastère St-Albert-le-Grand.
- Dumont, (Micheline) :**
Ecrivain. Professeur de littérature.
- Girard, (Jacques) :**
Directeur du Quartier Latin.
- Giroux, (André) :**
Ecrivain.
- Hurtubise, (René) :**
Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal.
- Kattan, (Naïm) :**
Secrétaire du Cercle Juif de langue française et rédacteur de la page internationale du Nouveau Journal.
- Lacroix, (Benoît, o.p.) :**
Professeur à l'Institut d'Etudes Médiévales de l'Université de Montréal.
- Lecavalier, (Marc, ptre) :**
Président de l'Association des Aumôniers de prisons et Centre de Rééducation pour tout le Canada.
- Liégé, (A., o.p.) :**
Professeur à l'Institut Catholique de Paris.
- Morin, (J.-Y.) :**
Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal. Membre de la Cour permanente d'arbitrage. (La Haye)
- Pallascio-Morin, (Ernest) :**
Homme de lettres.
- Parent, (J.-M., o.p.) :**
Professeur au Collège Dominicain d'Ottawa.
- Pérusse, (Noël) :**
Agent des Relations Extérieures à la Fédération de travailleurs du Québec.
- Potvin, (Gilles) :**
Critique de musique au Devoir.
- Robert, (Guy) :**
Critique littéraire et critique d'art. Professeur.
- Robillard (H.-M., o.p.) :**
Professeur de Théologie à l'Institut Supérieur des Sciences Religieuses de l'Université de Montréal.
- Rolland, (Roger) :**
Directeur des programmes des réseaux français de Radio-Canada.
- Saucier, (Pierre) :**
Adjoint à l'Information Française à l'Office National du Film. Journaliste.
- Savoie, (Réginald) :**
Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal.
- Valcour, (Pierre) :**
Relations Extérieures.
- Vanasse, (Jean-Paul) :**
Directeur de l'Information française à l'Office National du Film. Critique littéraire.
- Viau, (Guy) :**
Vice-président du Conseil Provincial des Arts. Professeur et commentateur à la radio et à la télévision.

Quelques auteurs des prochains textes

- Angers, (Pierre, S.J.) :**
Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal et membre de l'Académie Canadienne-française.
- Beaugrand-Champagne, (Raymond) :**
Réalisateur de « Terre nouvelle » à Radio-Canada.
- Blais, (Jean-Ethier) :**
Critique littéraire. Professeur.
- Dallaire, (Henri, o.p.) :**
Professeur à l'École polytechnique et à l'Institut supérieur des Sciences religieuses de l'Université de Montréal.
- David, (Docteur Paul) :**
Directeur de l'Institut de cardiologie de Montréal.
- Delhay, (Chanoine Ph.) :**
Professeur invité à l'Institut supérieur des Sciences religieuses de l'Université de Montréal.
- Duhamel, (Roger) :**
Ecrivain et Imprimeur de la Reine.
- Jones, (Henri) :**
Chargé de cours à l'Université McGill.
- Lachance, (Louis, o.p.) :**
Doyen de la Faculté de Philosophie de l'Université de Montréal.
- Lussier, (André) :**
Professeur à l'Institut de psychologie de l'Université de Montréal.
- Lemay, (Henri-Paul) :**
Professeur de droit fiscal et président de la Corporation des Hautes Etudes Commerciales.
- Le Moyne, (Jean) :**
Auteur de « Convergences » et scénariste à l'Office National du Film.
- Martucci, (Abbé Jean) :**
Directeur du Centre de la Bible.
- Paradis, (Suzanne) :**
Auteur de « Les Hauts-Cris », « Il ne faut pas sauver les hommes ».
- Pourchot, (Daniel) :**
Pasteur de l'Eglise luthérienne.

Livres reçus

- Baron, (P.) :**
La jeunesse de Lacordaire. Editions du Cerf, Paris, 1961 ; 246 pp.
- Benoît, (Pierre) :**
Lord Dorchester. Coll. Figures canadiennes. Editions H.M.H., Montréal, 1961 ; 200 pp.
- Bilodeau, (Rosario) :**
ChAMPLAIN. Coll. Figures canadiennes. Editions H.M.H., Montréal, 1961 ; 200 pp.
- De Launière-Dufresne, (Anne-Marie) :**
Récits indiscrets. Ed. Beauchemin, Montréal, 1961 ; 212 pp.
- De Lombe, (Ambroise, o.f.m.) :**
Traité de la paix intérieure. Coll. « Les Maîtres de la spiritualité ». Editions Fides, Montréal, 1961 ; 342 pp.
- Ecrits du Canada Français.**
11e tome, Montréal, 1961 ; 383 pp.
- En collaboration :**
Objectif 1961 (Revue illustrée de Cinéma). Montréal, décembre 1961 ; 44 pp.
- Fréchette, (Louis) :**
Mémoires intimes. Coll. du Nénuphar. Fides, Montréal, 1961 ; 200 pp.

- Le Moyne, (Jean) :**
Convergences. Editions H.M.H., Montréal, 1961 ; 324 pp.
- Lévesque, (J.-D.) :**
L'ancien Couvent des Frères Prêcheurs d'Angers, Editions du Cerf, Paris, 1961 ; 398 pp.
- Roy, (Gabrielle) :**
La montagne secrète. Editions Beauchemin, Montréal, 1961 ; 322 pp.
- Roy, (P.-E., c.s.c.) :**
L'Engagement chrétien. Coll. Figures canadiennes. Editions Fides, Montréal, 1961 ; 212 pp.
- Rumilly, (Robert) :**
Histoire de la Province de Québec. Tome XXXIII, Editions Fides, Montréal, 1961 ; 262 pp.
- Simard, (Jean) :**
Répertoire. Cercle du livre de France. Montréal, 1961 ; 319 pp.
- Vallerand, (Claudine) :**
Le secret de Maman Fonfon. Editions du Jour, Montréal, 1962 ; 150 pp.

Maintenant

REVUE MENSUELLE DE CULTURE ET D'ACTUALITÉ CHRÉTIENNES PUBLIÉE PAR LES DOMINICAINS EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES CLERCS ET DES LAÏCS.

directeur-administrateur:
H.-M. BRADET, O.P.

comité de rédaction:
H. DALLAIRE, O.P.
B. LACROIX, O.P.
G. TELLIER, O.P.
PIERRE SAUCIER
GUY ROBERT
GUY VIAU

maquette typographique:
GILLES ROBERT

publicité et relations extérieures:
SERGE DE BROUX

CONDITIONS D'ABONNEMENT:
ABONNEMENT D'UN AN 5.00
ABONNEMENT DE SOUTIEN 10.00

RÉDACTION, ADMINISTRATION, ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ,
2715, Chemin Côte-Ste-Catherine,
Montréal 26, P.Q. Tél. 739-4002.

N.B. Les abonnements ne sont enregistrés qu'au reçu du versement.

Imprimé au Canada par:
L'OEUVRE DE PRESSE DOMINICAINE

N. B. LA REVUE N'EST PAS RESPONSABLE DES ÉCRITS DES COLLABORATEURS ÉTRANGERS À L'ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE

CUM PERMISSU SUPERIORUM

LES CHRÉTIENS ET BORDUAS

Un religieux reprochait naguère aux amis du peintre Borduas de n'avoir point, dans leur éloge funèbre, demandé qu'on priât pour lui. Ainsi donc, un maître en humanisme chrétien réclamait, pour celui que la mort rendait subitement un grand artiste, la charité posthume d'une prière, l'aumône tardive d'une intention pieuse. Tout chrétien qui n'eût pas flotté dans les nuages du dogmatisme et de la bonne conscience n'aurait-il pas spontanément, sans qu'on le lui demande, prié pour Borduas ? Et une telle demande n'aurait-elle pas couru le risque de sembler pharisaïque quand on sait que les chrétiens avaient, de son vivant, refusé à Borduas la considération qu'il méritait et que l'Eglise s'était abstenue de lui donner la moindre petite commande de peinture religieuse ? Pourtant, au début de sa carrière, Borduas était un peintre religieux et devait faire du porte à porte chez les curés afin de solliciter du travail. Certains d'entre eux lui commandaient des esquisses que le peintre mettait beaucoup de conscience et de temps à exécuter. Après examen superficiel, les « clients » rejetaient les esquisses sans dédommager leur auteur dont ni le nom, ni la patte n'étaient, à leur gré, suffisamment italiens.

Quant à moi, c'est de Borduas d'abord que j'appris ce qu'est l'art sacré et la grandeur du Moyen Âge. Durant la longue amitié qu'il m'a prodiguée, Borduas n'a jamais attaqué ou ébranlé ma foi. Au contraire, je

trouvais dans sa sincérité, son intransigeance et sa soif d'absolu l'exemple même des dispositions nécessaires à accepter et à incarner ma foi. Mais je sentais profondément comment le catholicisme — non pas tant l'éternel, mais le nôtre, celui dont nous étions l'image à ses yeux — l'avait déçu. Car en artiste qui incarne sa vision et s'incarne en elle, Borduas ne concevait pas que l'on se contente d'adhérer théoriquement à une vérité, à la Vérité, sans engager les forces vives et les fibres secrètes de son être.

Mais l'absolu qu'il poursuivait n'ouvrait pas forcément sur Dieu. L'artiste se laisse conformer par la vérité qu'il perçoit, qu'il élit par affinité profonde et communion. Il ne perçoit pas toujours la vérité qui transcende l'homme. Il n'en est pas moins un spirituel, un sourcier de vie intérieure et si, comme on dit familièrement, il y a un Dieu pour les ivrognes et les enfants, pourquoi n'y en aurait-il pas un pour les artistes dont l'entreprise est si proche parente de l'aventure mystique et dont le programme s'accorde sur tant de points avec celui des Béatitudes ? Mais n'essayons pas de pénétrer le mystère de Dieu, rappelons-nous seulement que tous les hommes seront jugés avec la même terrible justice et le même insondable amour.

Je ne pense pas cependant forcer le sens des mots en affirmant que même incroyant, Borduas était un esprit profondément religieux. Son œuvre en témoigne

hautement qui se situe, comme il disait lui-même, « au-delà du visuel ». Puisque catholique veut dire universel, il importe que nous débordions les frontières étroites de nos routines et de nos préjugés ; que nous retrouvions un esprit de large accueil, passionné de tout ce qui témoigne de la grandeur de l'homme. Un chrétien se doit de ne pas mépriser l'intelligence dont Borduas, dans notre culture, a été une des expressions, à la fois, les plus douloureuses et les plus éclatantes.

Guy Viau

Extraits de lettres inédites de Borduas à Guy Viau :

« ...Mais pour le moment et depuis bientôt un an, la peinture à elle seule remplit tous mes jours, exige toutes mes forces. J'ai l'impression qu'elle a fait un bond, comme un bouchon qu'on aurait longtemps retenu sous l'eau et qui se sent libre tout à coup. Des œuvres sombres et sévères du passé je vais à l'éblouissement, au vertige prochain, j'espère, de la lumière, de l'espace, de la matière... Un monde illimité — bien au delà du visuel — s'ouvre tout grand dans les dernières toiles. Cette conquête d'un espace cosmique où nous lançons nos espoirs, nos certitudes, a tout du vertige ! Quel troublant problème que ce manque de proportions entre les moyens employés et le résultat obtenu ! C'est tout le problème de l'art sans doute... » (4.3.'54 ; 24.2.'57).